



LE DEVOIR



AKRAM SALEH REUTERS
La secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, s'est entretenue avec le premier ministre irakien Ibrahim al-Jafari, hier, à Bagdad, au cours d'une visite-surprise en Irak.

Irak: Rice sur le terrain

Devant la violence de l'insurrection, la secrétaire d'État invite les autorités à agir politiquement

PAUL GARWOOD

Bagdad — Pour sa première visite en Irak depuis son arrivée à la tête de la diplomatie américaine, Condoleezza Rice, venue encourager le «processus politique» en Irak, a pu mesurer hier la grave détérioration

des conditions de sécurité dans le pays. Exécutions en série, assassinats ciblés, attentats suicide, tirs de mortier: l'activité insurrectionnelle a redoublé d'intensité depuis la formation du nouveau gouvernement fin avril.

Cette visite-surprise de la secrétaire d'État américaine, annoncée à la dernière minute et placée sous très

haute surveillance, a débuté par une escale dans le Kurdistan irakien avant un passage par Bagdad où elle a rencontré le nouveau premier ministre irakien Ibrahim al-Jafari, mais aussi le vice-premier

VOIR PAGE A 8: RICE

L'opposition est déjà en campagne

Semaine cruciale pour le gouvernement Martin

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

À quelques jours du vote crucial de jeudi sur le budget devant décider de la survie ou non du gouvernement minoritaire de Paul Martin, les deux partis d'opposition qui tentent par tous les moyens de le faire tomber sont déjà passés en mode électoral, cette fin de semaine. Ainsi, pendant que Gilles Duceppe réclamait hier devant de jeunes militants issus des communautés culturelles des élections au plus tôt afin de faire cesser la dilapidation des fonds publics par le gouvernement actuel, tous les candidats conservateurs confirmés à ce jour étaient réunis «en formation» à Ottawa pour se préparer à entrer en campagne très bientôt.

Dans les deux camps momentanément alliés, la confiance semble régner. «On ne peut pas être très confiants, car le vote sera extrêmement serré», précise Dimitri Soudas, porte-parole du chef du Parti conservateur du Canada (PCC) Stephen Harper. Mais l'objectif est clair, et nous pensons l'atteindre. Nous avons confiance.» Côté bloquiste, le discours est semblable. «Il faut qu'on vote», a dit Gilles Duceppe au cours d'un rassemblement dans un bar de Montréal qui marquait le lancement de Québecois sans exception, un projet qui vise à mobiliser les jeunes souverainistes de toute origine autour du projet souverainiste. Et si c'est jeudi, eh bien, jeudi, on va le gagner, ce vote. Et après ça, on va gagner les élections.»

Faisant référence au scandale des commandites, M. Duceppe a dit sentir «le cynisme de la population. Mais tous les politiciens ne sont pas comme ça. Au Québec, la corruption n'est pas tolérée et ne sera plus jamais tolérée. Les libéraux doivent être sanctionnés. Notre arme à nous, c'est la démocratie: c'est par la voix des urnes que nous sanctionnerons les libéraux», a-t-il lancé dans un discours résolu électoral, où toutes les grandes lignes du programme bloquiste ont été mentionnées (souveraineté, environnement, déséquilibre fiscal...).

En principe, les libéraux doivent présenter aujourd'hui une motion indiquant que le vote de confiance

VOIR PAGE A 8: OPPOSITION

LE MONDE

La profanation du Coran à Guantanamo reste à prouver

À lire en page A 5

INDEX

Annonces.....	B 6	Fonds.....	B 2
Avis publics..	B 4	Idées.....	A 7
Convergence..	B 7	Météo.....	B 5
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 6	Mots croisés..	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 5
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B

Les Ouzbeks enterrent leurs morts



SHAMIL ZHUMATOV REUTERS

DEUX JOURS après l'insurrection réprimée violemment par les autorités ouzbèkes, les habitants d'Anjiban ont commencé hier à enterrer leurs morts dans une ville ceinturée de cordons de sécurité. Si le gouvernement s'en tenait encore hier à un bilan de quelques dizaines de victimes, des témoins déploreraient plutôt jusqu'à 600 décès. Nos informations en page A 5.

L'événement Star Wars Cannes n'est pas peu fier d'avoir obtenu la primeur mondiale de La Revanche des Sith

ODILE TREMBLAY

Cannes — Il y avait une cohue pas possible hier soir sur la Croisette. La multitude des marches de George Lucas et de son équipe, pour le dernier épisode de Star Wars, se faisait sur fond d'orchestre, de foule immense et de beau soleil. Ne manquaient que Yoda et mille créatures virtuelles impossibles à déloger de leur vie sur ordinateur. L'événement clinquant de cette 58^e édition cannoise se déroulait dans une galaxie parallèle.

Ce festival a beau sabler la champagne avec la cinéphilie de haut vol, il n'était pas peu fier d'avoir obtenu la primeur mondiale du Star Wars ultime: La Revanche des Sith. Dès minuit, la superproduction américaine allait sortir dans une salle de Paris. Ensuite,

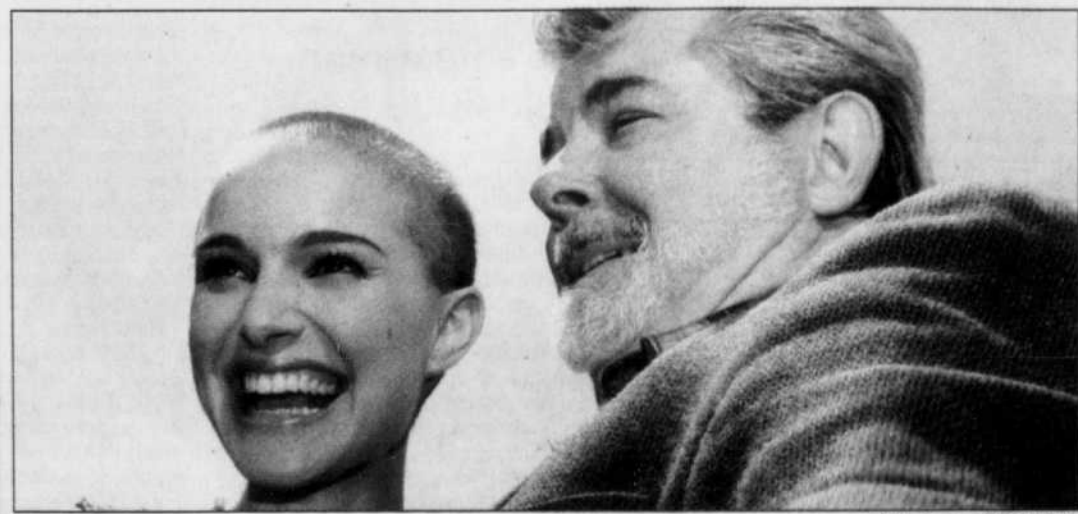
un peu partout. L'important, semble-t-il, étant de voir le film avant les autres.

2200 plans d'effets spéciaux; un record absolu au cinéma, battant les volets précédents de la saga et ceux du Seigneur des anneaux. Du plus gros, du plus numérique, en attendant le prochain record. Quant au reste...

Effets spéciaux spectaculaires, prouesses techniques, contenu bien mince. Les fans des Star Wars, innombrables, y trouveront peut-être leur compte. Moi, cet univers de guerres intergalactiques me laisse froide. Un autre en fera la critique cette semaine. Avant de gravir l'escalier du soir, l'homme qui vaut trois milliards s'est

VOIR PAGE A 8: STAR WARS

■ Voir autre texte en page B 8



ERIC GAILLARD REUTERS

L'actrice Natalie Portman et le réalisateur George Lucas posant pour la presse, hier à Cannes, à l'occasion du lancement de l'ultime film de la série Star Wars: La Revanche des Sith.

L'ENTREVUE

Intégrisme: non à une hiérarchie des droits

Le débat sur l'arbitrage religieux en droit de la famille, que le Procureur général de l'Ontario devrait trancher prochainement, a attisé les passions bien au-delà des frontières canadiennes. Le réseau Femmes sous lois musulmanes (FSLM), qui compte des membres dans quelque 70 pays s'échangeant de l'information et discutant stratégies pour faire avancer les droits des femmes, s'y est beaucoup intéressé, jugeant que la décision ontarienne aura des répercussions ailleurs dans le monde. Entretien avec la fondatrice de Femmes sous lois musulmanes (FSLM), l'Algérienne Marieme Helie-Lucas.



Marieme Helie-Lucas

CLAIRANDRÉE CAUCHY

À gée d'une soixantaine d'années, la sociologue Marieme Helie-Lucas a consacré plus de deux décennies à militer au sein du réseau FSLM pour faire avancer les droits des femmes dans les pays dits musulmans. Très attachée à la signification politique des mots — elle prend grand soin en tout début d'entrevue de bien camper les termes islam, musulman et intégrisme —, l'Algérienne refuse catégoriquement de dire si elle se définit comme musulmane, si elle est croyante.

VOIR PAGE A 8: INTÉGRISME

• LES ACTUALITÉS •

Essai prometteur d'un vaccin antitabac

Berne — Un nouvel espoir se profile pour les fumeurs qui veulent en finir avec la cigarette: les premiers tests d'un vaccin contre la dépendance à la nicotine développé par l'entreprise biotechnologique zurichoise Cytos sont prometteurs. À haute dose, la méthode est efficace. À dose réduite, toutefois, la réussite est comparable à celle d'un placebo.

La deuxième phase de l'étude clinique, présentée à Orlando (Floride), a montré que 57 % des patients traités à haute dose ont pu arrêter de fumer. Le test a été réalisé auprès de 341 fumeurs, dont un tiers n'a reçu qu'un placebo. Les autres ont été répartis en trois groupes, avec une administration respectivement à haute, moyenne et faible dose du vaccin NicQb.

Les patients effectivement vaccinés ont tous produit des anticorps contre la nicotine, selon Cytos. La nicotine a pu être inter-

ceptée dans le sang et son passage dans le cerveau empêché. Les 57 % qui ne fumaient plus six mois plus tard appartenaient au groupe ayant subi un traitement à haute dose. Chez les autres, le taux de réussite avoisinait celui du groupe auquel un placebo avait été proposé.

Pour Wolfgang Renner, patron de Cytos, les résultats sont meilleurs que tous ceux enregistrés jusqu'ici. L'entreprise espérait toutefois initialement que tous les fumeurs ayant produit des anticorps auraient présenté des résultats nettement plus probants. Cytos va poursuivre ses recherches, en attendant une commercialisation qui n'interviendra pas avant 2008. Les résultats étaient aussi très attendus par les marchés. Vendredi déjà, avant même leur publication, l'action Cytos avait gagné 12,2 % à la Bourse suisse.

Associated Press

LONGUEUIL

Fin du lock-out au collège Notre-Dame-de-Lourdes

Après un congé forcé de trois semaines causé par le lock-out imposé par la direction du collège privé Notre-Dame-de-Lourdes (Longueuil) aux 48 enseignants de l'établissement, les élèves de cette école devraient pouvoir rentrer en classe demain.

La direction a en effet décidé hier, à la suite de l'intervention d'un médiateur du ministère du Travail chargé de débloquer les négociations en cours pour le renouvellement de la convention collective des enseignants, de lever le lock-out au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Collège prend ainsi de vitesse la Cour supérieure qui, saisie d'une demande des parents exigeant le retour en classe des élèves pris en otage, doit se pro-

noncer demain sur la question. La situation demeure néanmoins très tendue entre la direction et le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège: l'impasse demeure totale dans les négociations et le syndicat dénonçait hier le fait que la direction ne proposait aucun protocole de retour au travail, ni de remboursement des heures de travail perdues qui devront être reprises par les enseignants.

Hier, les enseignants devaient se réunir pour décider de la marche à suivre si la direction de l'établissement persiste à exiger un retour en classe sans protocole aujourd'hui, alors qu'une rencontre est prévue au Collège pour discuter de la reprise des cours. Les professeurs excluent toutefois le recours à la grève.

Le Devoir

Propos du juge Robert

Le bâtonnier croit en l'impartialité des juges

Le bâtonnier du Québec, Denis Mondor, croit que tous les citoyens ont droit à leurs opinions politiques, quelles que soient leurs fonctions.

M. Mondor réagit ainsi aux récents propos du juge en chef de la Cour d'Appel, Michel Robert, qui a laissé entendre que des souverainistes pouvaient difficilement accéder au poste de magistrat, puisqu'ils ne croyaient pas en la Constitution canadienne.

Denis Mondor rappelle que le Barreau du Québec a toujours été un imperturbable défenseur de la règle de droit et des principes démocratiques sur lesquels se fonde la société. Il ajoute que les opinions politiques et personnelles des juges ne sont censées altérer en rien leur impartialité.

Presse canadienne

Le métro avance à Laval



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LENTEMENT, chèrement, mais sûrement, le projet d'agrandissement du métro de Montréal vers Laval avance. Hier, quelques médias ont pu visiter les installations de ce chantier qui, lancé pour 179 millions de dollars en 1998, en aura finalement coûté plus de 800, soit 154,5 millions par kilomètre ajouté. La prolongement de 5,2 kilomètres de la ligne orange vers Laval ajoute trois stations au réseau montréalais (celle de Cartier est terminée à 65 %, tandis qu'on entame la construction de Montmorency et de La Concorde). Outre ces stations, il reste encore à faire un peu de bétonnage du côté de Montréal, puis à poser les 24 000 mètres de voie (à partir de novembre), faire le câblage électrique (14 mois nécessaires) et installer les équipements électromécaniques avant l'ouverture prévue en juillet 2007. On prévoit que 50 000 personnes transiteront chaque jour par les trois stations, ce qui pourrait réduire de 3000 véhicules la circulation dans ce secteur.

Un jeu dangereux

Le nombre des blessures subies en trampoline a augmenté fortement

SHERYL UBELACKER

Toronto — Les enfants sautent peut-être de joie à la vue d'un trampoline, mais une forte augmentation des blessures subies sur cet équipement de gymnastique, lors de la dernière décennie, fait dire aux médecins et spécialistes de la sécurité que les parents devraient s'en débarrasser.

Bien qu'aucune statistique nationale à ce sujet ne soit établie, une étude effectuée dans 15 salles d'urgence d'hôpitaux canadiens a permis d'apprendre que les blessures subies par des enfants pratiquant le trampoline étaient pas-

sées d'environ 150, en 1990, à quelque 550, douze ans plus tard.

«Il ne s'agit que d'un échantillon représentatif, la partie visible de l'iceberg», a affirmé Allyson Hewitt, directrice administrative de SécuritéJeunes Canada.

Environ 75 % des blessures surviennent sur des trampolines installés à la maison, parmi lesquelles les modèles de grande taille permettant de sauter jusqu'à neuf mètres de haut. Les fractures — aux poignets, bras, chevilles, jambes et même au cou — sont les plus fréquentes.

«On pourrait croire que la plupart des blessures surviennent

lorsque les enfants chutent à côté du trampoline, mais en fait, un nombre significatif d'entre elles arrivent pendant qu'ils sont sur le trampoline», a indiqué Mme Hewitt.

En effet, les chutes ne représentent que le tiers de toutes les blessures enregistrées, selon une étude menée en 2002 par le Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT).

Environ 18 % d'entre elles sont survenues alors que deux ou davantage d'enfants s'amusaient en même temps sur un seul trampoline, 6 % pendant une cascade, et

33 % lors d'une chute en bas du trampoline ou sur la base de celle-ci, a affirmé Steven McFaul, analyste de l'Agence de santé publique du Canada, organisme supervisant la banque de données du SCHIRPT.

Les observateurs sont particulièrement préoccupés par la gravité des blessures subies par les adeptes du trampoline. De 1990 à 2001, le nombre des cas ayant nécessité une hospitalisation a augmenté de 56 %. La moitié impliquaient des enfants âgés de 10 à 14 ans, a précisé M. McFaul.

Presse canadienne

EN BREF

Naufrage au Bangladesh

Patuakhali — Le naufrage d'un ferry surchargé hier dans le sud du Bangladesh a fait au moins 22 morts et 80 disparus, selon les autorités. Victime d'un coup de vent, le bateau à deux ponts a coulé dans l'embouchure du fleuve Bura Gauranga, a précisé l'administrateur en chef de la région, Mejbah Uddin. Des courants violents gênaient les opérations de sauvetage. Le ferry transportait plus de 150 passagers, soit deux fois sa capacité maximale.

Les accidents de ce genre sont fréquents au Bangladesh, où une bonne partie des déplacements s'effectue par voie fluviale. — AP

Postes Canada: emplois menacés

Des centaines d'emplois seraient menacés chez Postes Canada à Québec, selon le syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. Le syndicat craint la fermeture de certains bureaux de Québec à la suite de la décision de l'employeur de concentrer graduellement ses opérations à Montréal. Depuis, le courrier traité habituellement à Québec et Trois-Rivières est redirigé systématiquement vers la métropole, entraînant du même coup l'abolition de 24 postes. Le président du syndicat, Bernard Bruyère, accuse Postes Canada de vouloir faire, à long terme, du travail de centralisation. Selon lui, c'est plus de 200 postes qui sont menacés, soit un employé sur cinq. Une manifestation se tiendra aujourd'hui, devant les bureaux de la direction de Postes Canada, à Québec. — PC

Petite erreur de 6000 \$

Québec — La réimpression de la politique touristique du Québec, truffée d'erreurs, a coûté 6000 \$ aux Québécois. C'est ce qu'a reconnu le ministre du Tourisme, Françoise Gauthier, refusant toutefois de reconnaître un coupable pour cette faute. La veille du lancement de la politique, en présence de nombreux invités, le personnel du ministère a constaté de nombreuses coquilles dans le document, ce qui a forcé sa réimpression. Plus de 4000 exemplaires de la première version du fascicule en papier glacé ont été détruites. Québec a dû déboursier 6000 \$ pour imprimer la deuxième version, revue et corrigée. — PC

40 000 voyageurs retardés

Perturbations dans le ciel des vacances turques

Paris — Plusieurs milliers de vacanciers à destination ou en provenance de Turquie ont subi des retards ce week-end après l'interdiction de vol prononcée par quatre pays européens — dont la France — contre la compagnie aérienne turque Onur Air, une décision contestée par Ankara.

Pour des raisons de sécurité, les Pays-Bas ont banni jeudi Onur Air de leurs aéroports pour un mois. Sans tarder, l'Allemagne, la Suisse et la France ont pris des mesures similaires.

Quelque 40 000 voyageurs étaient concernés, selon Onur Air qui juge «injuste» la suspension de ses vols. Des solutions de remplacement sont adoptées pour acheminer les passagers à bon port.

En France, le voyageur Marmara, spécialiste de la Turquie, estime que 10 000 de ses clients sont touchés. Pour les transporter, il a fait appel à quatre compagnies de charters françaises — Star Airlines, Air Med, Aigle Azur, Blue Line — a précisé son PDG Hervé Vighier au *Parisien Dimanche*. Selon lui, les retards subis sont «d'environ huit heures».

Plusieurs touristes qui devaient partir de Roissy ont été conduits en autocar à Charleroi, où ils ont embarqué samedi à bord d'un vol Onur Air, car la compagnie turque reste autorisée en Belgique. Hervé Vighier justifie le maintien de ce vol par les délais «extrêmement courts» dont il disposait pour trouver des solutions de remplacement.

Motivant la sanction imposée

à Onur Air, le ministère néerlandais des Transports expliquait jeudi avoir «donné récemment un dernier avertissement à la compagnie aérienne turque». Or un nouveau problème technique a été détecté mardi sur un Airbus A300 d'Onur Air qui s'appretait à relier Antalya à Amsterdam, ajoutait-il. Pendant son mois de suspension, «Onur Air doit prouver qu'elle a réalisé des améliorations structurelles afin de garantir la sécurité» des passagers.

Accusations

Assurant que la sécurité de ses vols était garantie, Onur Air a immédiatement accusé les Pays-Bas de vouloir éliminer les compagnies turques du marché néerlandais. «C'est un grand coup porté à la Turquie qui détient la moitié du marché hollandais du voyage organisé», a déclaré la compagnie dans un communiqué.

L'Allemagne a interdit jeudi à Onur Air de décoller et d'atterrir dans ses aéroports, sans préciser pour quelle raison ni pour combien de temps. La Suisse a fait de même vendredi, avant que la France ne suspende à son tour les autorisations de vol d'Onur Air sur son territoire à compter de samedi 0 h, pour raisons de sécurité.

Une réunion est prévue aujourd'hui entre une délégation turque et des responsables du ministère des Transports néerlandais.

La compagnie Onur Air, créée en 1992, compte quelque 800 salariés et possède 25 avions.

Associated Press

Ce soir 19 h 30

L'EXPOSITION IMPOSSIBLE



Miser sur les bons tableaux

Au musée d'Orsay, la grande parade des chefs-d'œuvre de Monet, de Van Gogh, de Toulouse-Lautrec, de Renoir...

TV5

À VOUS LE MONDE

WWW.TV5.CA

Loto Québec		Résultats	
Tirage du 2005-05-13			
7/7	1	25 000 000,00 \$	
6/7+	6	131 369,10 \$	
6/7	281	2 454,40 \$	
5/7	17 394	141,60 \$	
Complémentaire : (35)	4/7	364 511	10,00 \$
Ventes totales :	3/7	330 712	10,00 \$
Prochain gros lot :	3/7	2 998 149	Participation gratuite
Tirage du 2005-05-14			
6/6	3	6 928 044,00 \$	
5/6+	4	126 342,90 \$	
5/6	15	500,00 \$	
4/6	282	1 480,40 \$	
Complémentaire : (42)	4/6	14 797	53,40 \$
Ventes totales :	3/6	258 891	10,00 \$
Prochain gros lot (appr.) :	2/6+	150 327	5,00 \$
NE MANQUEZ PAS CE SOIR, ROUE DE FORTUNE À TOS À 18H25			
Québec		Loto	
Tirage du 2005-05-14			
6/6	0	1 000 000,00 \$	
5/6+	0	50 000,00 \$	
5/6	15	500,00 \$	
4/6	951	50,00 \$	
Complémentaire : (21)	3/6	19 301	5,00 \$
Ventes totales :	607 156,50 \$		
Extra		Extra	
Tirage du 2005-05-13			
NUMÉRO	LOT	NUMÉRO	LOT
084540	100 000 \$	236979	100 000 \$

Les modalités d'attribution des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

ACTUALITÉS

Abeo

www.abeo.ca
514 448-7000

Besoin d'une ligne 1 800 ?

Services en téléphonie interactive



Chantal Hébert

Un Parlement plus stable?

Parmi les propositions bancales qui circulent actuellement, il y a celle qui veut que des élections fédérales hâtives mènent nécessairement à un gouvernement plus instable. Même s'il est probable que le Parlement qui serait issu d'élections prochaines compterait moins de libéraux et moins de députés fédéralistes du Québec, ces deux changements ne constituent pas en soi la recette automatique d'un gouvernement fédéral moins fonctionnel.

L'avènement d'un gouvernement libéral majoritaire est finalement le seul ingrédient qui ne soit vraiment pas dans la soupe d'élections fédérales printanières. Dans leurs meilleurs scénarios, les libéraux fédéraux savent qu'ils vont perdre des sièges si le Canada va aux urnes d'ici l'été. Cette certitude est au cœur des efforts frénétiques du premier ministre Paul Martin pour éviter la chute rapide de son gouvernement.

Mais les autres résultats possibles d'une campagne fédérale printanière pourraient tout aboutir à un gouvernement plus stable et plus durable que celui qui s'accroche actuellement à son pouvoir à Ottawa sur la foi d'un point de détail. En voici un échantillon:

■ Un gouvernement conservateur majoritaire. L'hypothèse d'une victoire décisive de Stephen Harper est à peine plus probable que celle d'une majorité libérale. Au Canada, il est mathématiquement difficile de composer une majorité gouvernementale sans un apport significatif du Québec. Or les espoirs de sièges des conservateurs du Québec se comptent actuellement sur les doigts d'une seule main.

Mais si l'Ontario se retournait contre les libéraux, il serait toujours possible que le Parti conservateur réussisse à se hisser de son tremplin de l'Ouest à une mince majorité. L'Ontario a une certaine habitude de ce genre de coups de tête. En 1990, cela avait produit un gouvernement provincial majoritaire néo-démocrate que personne, à commencer par les vainqueurs eux-mêmes, n'avait vu venir. Possible donc, ce genre de revirement est néanmoins nettement moins probable que l'hypothèse d'un autre verdict électoral partagé.

■ Un gouvernement conservateur minoritaire. Par définition, un tel gouvernement serait forcé de naviguer plus au centre que ne le voudraient normalement ses penchants naturels. Faute de quoi il serait rapidement à court d'alliés de l'autre côté de la Chambre. Contrairement à ce que prédisent les libéraux, par contre, un gouvernement conservateur minoritaire ne prendrait pas ses ordres du Bloc québécois. Ce serait le baiser de la mort de ses espoirs ailleurs au Canada.

De façon plus vraisemblable, on pourrait s'attendre à ce qu'il fasse preuve de davantage de souplesse à l'égard des provinces en général et au gouvernement fédéraliste du Québec en particulier. Un gouvernement conservateur minoritaire voudrait également décourager les libéraux de le faire tomber à la première occasion, en proposant par exemple des mesures centristes susceptibles d'être populaires. Et parce qu'il serait obligé de faire ses preuves avant de pouvoir espérer transformer sa minorité en majorité, un gouvernement Harper serait probablement plus motivé que celui de Paul Martin pour faire fonctionner un Parlement fragmenté sur la foi de politiques rassembleuses.

■ Un arrangement PLC-NPD. S'il y a moins de libéraux après les prochaines élections, il pourrait en contrepartie y avoir davantage de néo-démocrates. Dans un Parlement où aucune formation ne disposerait d'une pluralité convaincante de sièges, cela pourrait ouvrir la porte à un gouvernement de coalition ou à un arrangement officiel entre le NPD et les libéraux calqué sur le modèle de celui qui avait permis à David Peterson de gouverner l'Ontario avec l'appui du NPD entre 1985 et 87.

Un gouvernement minoritaire libéral qui pourrait compter sur le NPD pour combler son déficit numérique aux Communes serait finalement plus stable que le régime actuel, et cela, même s'il comptait moins de sièges. Dans un tel scénario, les libéraux minoritaires seraient dispensés de l'obligation de chercher des appuis à droite et à gauche pour assurer leur survie au quotidien.

Le prochain scrutin va également constituer un tournant décisif pour un ou plusieurs chefs fédéraux. Au lendemain des élections de l'an dernier, Paul Martin, Stephen Harper, Gilles Duceppe et Jack Layton s'étaient tous mis à pied d'œuvre pour préparer la campagne suivante. Tous avaient de solides raisons de croire qu'ils seraient de la prochaine partie. Ce ne sera pas le cas après les prochaines élections ou, en tout cas, pas pour tout le monde.

Qu'elle soit libérale ou conservatrice à l'issue des prochaines élections, l'opposition officielle va se mettre à la recherche d'un nouveau chef. Ni Stephen Harper ni Paul Martin ne survivraient longtemps à une défaite électorale. De son côté, Gilles Duceppe est déjà courtisé pour remplacer Bernard Landry à la tête du Parti québécois. Après les prochaines élections, les appels du pied vont se multiplier. Après avoir rempli son engagement de mener le Bloc pour encore une campagne, qui sait s'il ne s'intéressera pas plus activement à un avenir à Québec?

Si son chef devait faire le saut dans l'arène québécoise, le Bloc aurait besoin de temps pour s'arrimer à un nouveau leader. Et même s'il ne le faisait pas, les énergies du Bloc vont se recentrer sur le report du PQ au pouvoir après le prochain vote fédéral.

Tout cela pour dire qu'avec des changements de garde en perspective et de nouvelles batailles à mener sur d'autres fronts, les partis d'opposition auraient intérêt à faire durer le prochain Parlement, et ce, même s'il était toujours dirigé par un gouvernement minoritaire. Pendant au moins un certain temps, l'opposition officielle serait moins stable que le gouvernement. Et en soi, cela serait déjà tout un changement par rapport à la situation actuelle.

chebert@thestar.ca

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star.

Restauration rapide et maladies cardio-vasculaires font bon ménage

Selon une étude récente, le problème n'est pas tant la nourriture elle-même que les mauvaises habitudes de vie qui vont avec

FABIEN DEGLISE

Restauration rapide et maladies cardio-vasculaires semblent faire bon ménage. C'est du moins la conclusion d'une étude menée en Ontario et publiée dans la dernière livraison du *Canadian Journal of Public Health*. Selon cette enquête, la mortalité et les troubles cardiaques sont en effet davantage présents dans les coins de cette province où les restaurants spécialisés dans la malbouffe pullulent. La nourriture n'est pas autant montrée du doigt que les mauvaises habitudes de vie qui vont généralement avec, souligne toutefois le scientifique à l'origine de l'étude.

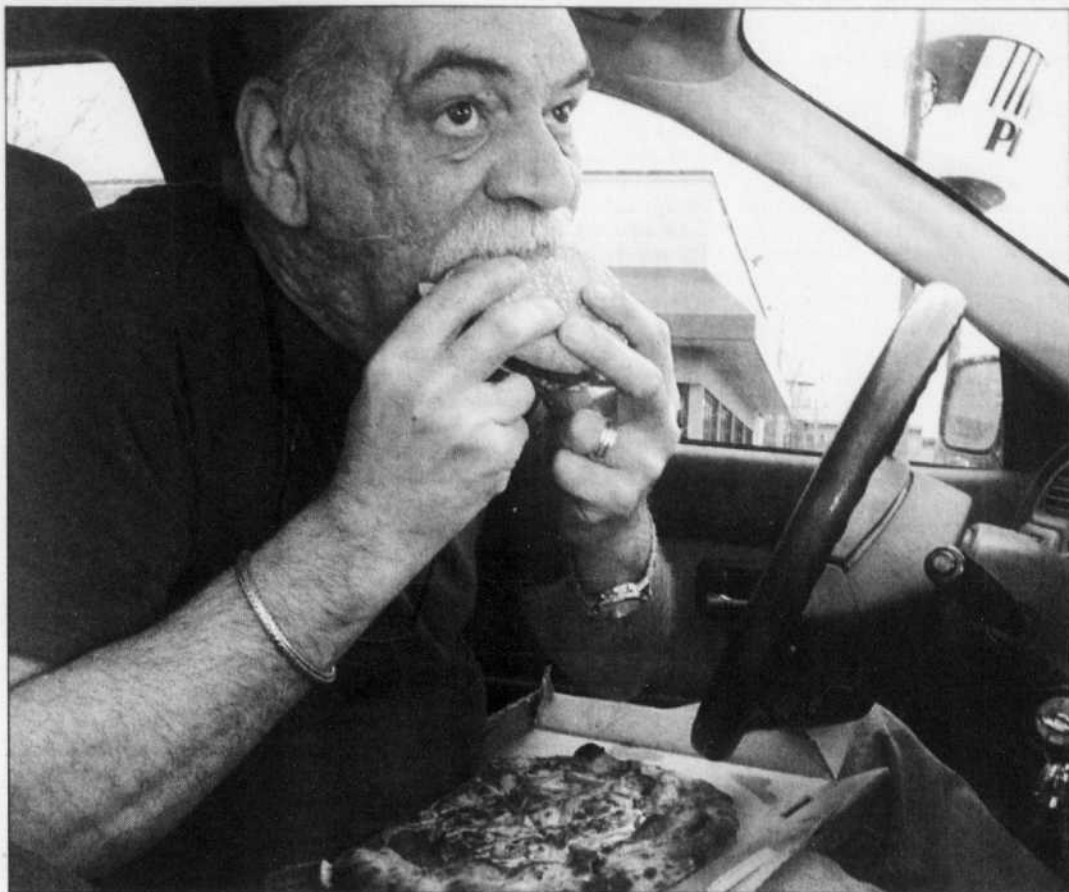
«Le prêt-à-manger est associé à des choix pauvres et délébiles en matière de style de vie, a indiqué la semaine dernière en entrevue au *Devoir* David Alter, de l'Institut for Clinical Evaluative Sciences (ICES) de l'Université de Toronto. La sédentarité, l'obésité, le diabète, le tabagisme... qui viennent avec ce type d'alimentation sont davantage à l'origine de la corrélation que nous avons établie que la nourriture elle-même.»

Pendant plusieurs mois, M. Alter, qui est également cardiologue au Sunnybrook and Women's Health Science Centre de Toronto, a décortiqué dans les 380 régions de l'Ontario les statistiques officielles de 2001 du ministère de la Santé touchant les hospitalisations et les décès liés à des maladies cardio-vasculaires. L'analyse a tenu compte du taux de restaurants rapides populaires en Ontario — McDonald's, Poulet Frit Kentucky, Taco Bell, Wendy's, Harvey's, Chalet Suisse, Dairy Queen, Pizza Hut et Burger King — par habitant dans chacune de ses régions.

Résultats? «La mortalité et les hospitalisations liées aux syndromes coronariens aigus étaient supérieures dans les régions où l'on trouvait le plus grand nombre de restaurants rapides», écrit le scientifique. Ce constat est facilement exportable au Québec, juge par ailleurs M. Alter, en raison des similarités dans l'Est du Canada des taux de maladies cardio-vasculaires «mais aussi de la domination des restaurants de prêt-à-manger», a-t-il expliqué.

En Ontario, l'année statistique passée au crible par le chercheur, une moyenne de 583 décès et 226 crises cardiaques par tranche de 100 000 habitants ont été enregistrées. Dans les régions où moins de 10 temples de la malbouffe pour 100 000 habitants ont pignon sur rue, ce taux de décès et de crises cardiaques est plus bas que la moyenne provinciale.

À l'opposé, dans les coins où entre 10 à 19 restaurants rapides sont présents, ces taux augmentent respectivement de 35 et 28 %, a constaté M. Alter. Et la croissance atteint même 62 et 47 % là où plus de 20 restaurants ont été recensés.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une étude récente menée en Ontario met en lumière «la vulnérabilité des communautés vivant dans les régions où les restaurants rapides sont surreprésentés».

«Cette étude ne doit pas être vue comme un acte d'accusation contre la malbouffe, insiste l'homme derrière l'analyse, mais plutôt comme un acte d'accusation contre les choix de vie que nous faisons et les habitudes de consommation que nous avons. Ce sont la société et les consommateurs qui doivent être tenus responsables» de ces taux plus élevés en zone où la malbouffe domine. Pas les restaurateurs, selon lui.

Au-delà des chiffres, l'étude met en lumière «la vulnérabilité des communautés vivant dans les régions où les restaurants rapides sont surreprésentés», poursuit-il. Cet indicateur devrait d'ailleurs servir aux responsables

des politiques sociales, dit M. Alter, afin de concentrer et adapter les campagnes de sensibilisation au bien-manger et à l'activité physique.

Au Canada, l'obésité et l'embonpoint touchent près de la moitié des adultes et 30 % environ des enfants, selon les plus récentes statistiques. Les maladies cardio-vasculaires sont, avec le cancer, le diabète et les maladies respiratoires, responsables des trois quarts des décès au Canada. En 2002, 74 600 personnes y ont succombé.

Le Devoir

Commission Gomery

Au tour du «vrai patron» du financement du PLC de comparaître

Un homme décrit comme le vrai patron des finances du Parti libéral du Canada, section Québec, est attendu avec intérêt cette semaine devant la commission Gomery.

Giuseppe Morselli se présentera devant la commission après le témoignage de la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, qui avait noté des irrégularités dans le programme des commandes dans son rapport déposé l'année dernière. En fait, elle n'avait pas retrouvé la trace de 100 des 250 millions investis dans ce programme visant à accroître la visibilité du gouvernement canadien au Québec.

Quant à M. Morselli, son nom a fait surface à plusieurs reprises au cours des travaux de la commission.

Daniel Dezaïnde, qui avait dirigé l'aile québécoise du PLC entre 2001 et 2003, a raconté la semaine dernière que son prédécesseur Benoît Corbeil lui avait conseillé de ne pas se mettre l'homme à dos, en ajoutant qu'il était le «vrai patron» du parti en ce qui concerne le fi-

nancement. M. Dezaïnde a également affirmé avoir été l'objet de menaces de la part de M. Morselli.

Un autre personnage dans cette affaire compliquée avait également évoqué M. Morselli lors de son témoignage. Le président de la firme de publicité Groupaction, Jean Brault, avait dit l'avoir rencontré à sa demande dans un restaurant. M. Brault lui aurait alors remis une enveloppe bourrée d'argent.

Le personnage

Giuseppe Morselli a déjà travaillé au sein du Parti libéral du Québec, notamment pour la campagne au leadership de Robert Bourassa en 1983.

Il fut également l'organisateur en chef de l'ancien ministre des Travaux publics Alfonso Gagliano alors qu'il agissait comme lieutenant du premier ministre Jean Chrétien au Québec.

Enfin, il fut apparemment la cible d'un attentat en 1989 lorsque son automobile a été détruite par une bombe.

Presse canadienne

EN BREF

Non à l'ASSE

Les étudiants du Cégep du Vieux-Montréal ont décidé de conserver leur indépendance et de ne pas se joindre à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE). Au terme d'une semaine de référendum, l'opération d'affiliation à l'ASSE n'a pas charmé les 6000 étudiants du Cégep du Vieux-Montréal. Soixante et onze pour cent des 1300 personnes venues voter la semaine dernière ont réaffirmé leur penchant pour le statut d'indépendant associé à ce cégep. — *Le Devoir*

Débrayage à la SAAQ dès mercredi

La Société de l'assurance automobile du Québec pourrait être perturbée par un débrayage dès mercredi, et ce, pour une durée indéterminée. Selon le *Journal de Montréal*, la Syndicat de la fonction

publique du Québec a déposé un avis de grève touchant plusieurs services de la SAAQ. Ainsi, les centres de services et d'évaluation des conducteurs seraient paralysés, tout comme le Service de soutien technique et la Division de traitement des avis de paiement. Ainsi, les examens de conduite risquent d'être reportés, tout comme les envois de permis de conduire et des certificats d'immatriculation. — *PC*

Manque d'infirmières

Des dizaines de milliers d'infirmières manqueront à l'appel, au Canada, d'ici aux cinq prochaines années. Selon une récente étude de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, plus de 60 000 infirmières, le tiers de la main-d'œuvre actuelle, prendront leur retraite d'ici à cinq ans et aucun plan ne prévoit le renouvellement des postes laissés vacants. — *PC*

Destinations

Votre prochaine réunion d'affaires!

... un rendez-vous délectable

L'EAU A LA BOUCHE
HOTEL-RESTAURANT

3003, boulevard Sainte-Adèle
Sainte-Adèle
Québec, Canada J8B 2H8
Tél: (450) 229-2991
Fax: (450) 229-7573
www.eaualabouche.com

VOYAGES CULTURELS VIP
(Filiale de Voyages d'une Vie inc.)
La culture, notre préoccupation quotidienne

POLOGNE ET ÉTATS BALTES
Grand Tour incluant Wadowice, la ville de Jean-Paul II et la Vierge Noire de Czestochowa
2 AU 24 AOÛT (23 jours) 4 572 \$ 4 places
Petit groupe — Itinéraire exclusif

LA FRANCE
Périgour : 1 semaine Loire et Bretagne : 1 semaine
Île de France et Paris : 1 semaine
12 SEPT. AU 4 OCTOBRE (23 jours) 3 644 \$ 2 places

Petits groupes — Itinéraires exclusifs
Pour information et réservation : 514-844-0407

Achat-Rachat Peugeot

Prix Réduits

EUROP AUTO VACANCES

Baisse EXCEPTIONNELLE sur une sélection de 11 modèles!

Tarifs imbattables : Berlines, Familiales et Monospaces.

Réservations jusqu'au 31 mai 05 - Livraisons jusqu'au 31 décembre 05

Contactez votre agent de voyages - Infos (514) 735-3083

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Jean de Billy au 514-985-3456 : jdebilly@ledevoir.com

Un dernier hommage à une ruine moderne

L'ancien silo à grains de la Canada Maltage reprend vie pour quelques semaines grâce à l'éclairagiste Axel Morgenthaler

L'ancien silo à grains de la Canada Maltage, à Montréal, vient de retrouver une partie de son âme. À l'abandon depuis 20 ans, ces ruines reprennent momentanément vie à la faveur de la nuit, grâce au travail de l'éclairagiste Axel Morgenthaler. Dernier silo en terre cuite en Amérique du Nord, ce monument classé reprend symboliquement du service jusqu'au 18 juin. Mais a-t-il jamais cessé d'être actif?

BERNARD LAMARCHE

Le silo inauguré en 1905 par la compagnie Canada Maltage, situé au 5022 de la rue Saint-Ambrise, à l'angle ouest de la rue Saint-Rémi, continue lentement de perdre de sa prestance, criblé par les effets du temps et du désintérêt général envers lui. La malterie comprend deux bâtiments de brique, dont les corniches divisent les étages, et les neuf silos en terre cuite.

Depuis deux décennies, le bâtiment est en perte de vue. Ceux qui le fréquentent désormais sont des «infiltrateurs», des amateurs de ruines qui ne reculent devant rien pour satisfaire leur besoin de contact avec les vestiges du passé. Ils entrent de nuit dans le ventre du silo. Aussi, les graffeurs ont fait de ces lieux un musée en constante redéfinition. En ce qui nous concerne, pour y entrer, il a fallu signer une décharge de responsabilité et enfileur un casque de travailleur.

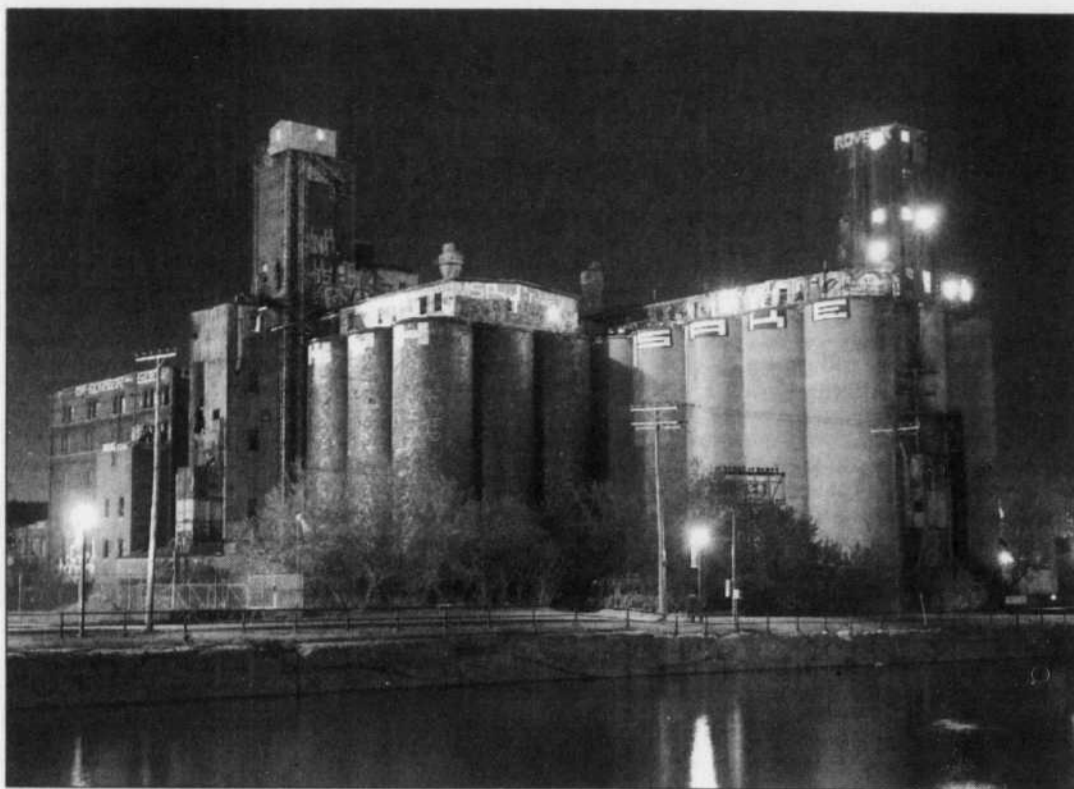
La semaine dernière, en pré-ouverture de l'événement *Obsolécences*, une visite des lieux était organisée par l'organisme Quartier Éphémère, qui fait des pieds et des mains pour conscientiser le public à l'architecture industrielle des secteurs avoisinant le Fau-

bourg des Récollets. La poignée de membres des médias présents a pu constater comment le projet d'Axel Morgenthaler et de Quartier Éphémère fait revivre le silo.

Le site est lugubre. Il a fallu s'armer de lampes de poche pour éclairer nos pas dans les décombres. Une fois passé un premier escalier en colimaçon d'une étroitesse étouffante, l'explorateur doit grimper à des échelles pour enjamber de grands vides laissés par les bouts d'escaliers ne pouvant plus supporter leur propre poids. L'édifice est dans un état lamentable. Seules les cages à grain, d'ailleurs, pourraient être récupérées.

Une fois l'entrée passée, une odeur rance et pénétrante nous saisit à la gorge. Des canettes des graffeurs se retrouvent partout, même à des endroits en apparence inaccessibles. Un cimetière de chats a aussi été trouvé dans ce labyrinthe.

Au fil de la visite, on se met à songer que des travailleurs y ont gagné leur vie et ont été longtemps les usagers de ces lieux aujourd'hui aussi mystérieux qu'inhospitaliers. La fermeture de la voie navigable du canal de Lachine a précipité ces monstres de béton et de terre cuite dans l'oubli.



L'ancien silo à grains de la Canada Maltage tel qu'il renaît la nuit grâce aux éclairages d'Axel Morgenthaler.

Le génie des lieux

Pour célébrer les cent ans de ce grand ignoré, Quartier Éphémère a fait appel à Axel Morgenthaler, qui vient de signer les éclairages de l'adaptation au Théâtre du Nouveau Monde du livre *Une adoration*, de Nancy Huston. Bien que les lieux connaissent une seconde vie bien à l'abri des regards, c'est précisément ce que

l'éclairagiste Axel Morgenthaler a voulu faire: raviver l'idée qu'autrefois des employés s'affairaient là donne en quelque sorte leur génie aux lieux. Même si son matériau demeure l'impalpable lumière, Morgenthaler peut raconter une histoire.

L'artiste de la lumière a investi les maisonnettes tout en haut de l'édifice, qu'il éclaire de l'intérieur

plutôt que d'en illuminer les façades. Il explique qu'il a évité de donner un aspect trop «techno» à son travail. «Lors de mes tests, des gens me demandaient s'il s'agissait d'une rave», confie-t-il. Alors, il s'est attelé à une tout autre option. Ses deux interventions évoquent l'histoire de l'édifice. Celui-ci ayant longtemps tenu grâce à la navigation, l'éclairagiste a eu re-

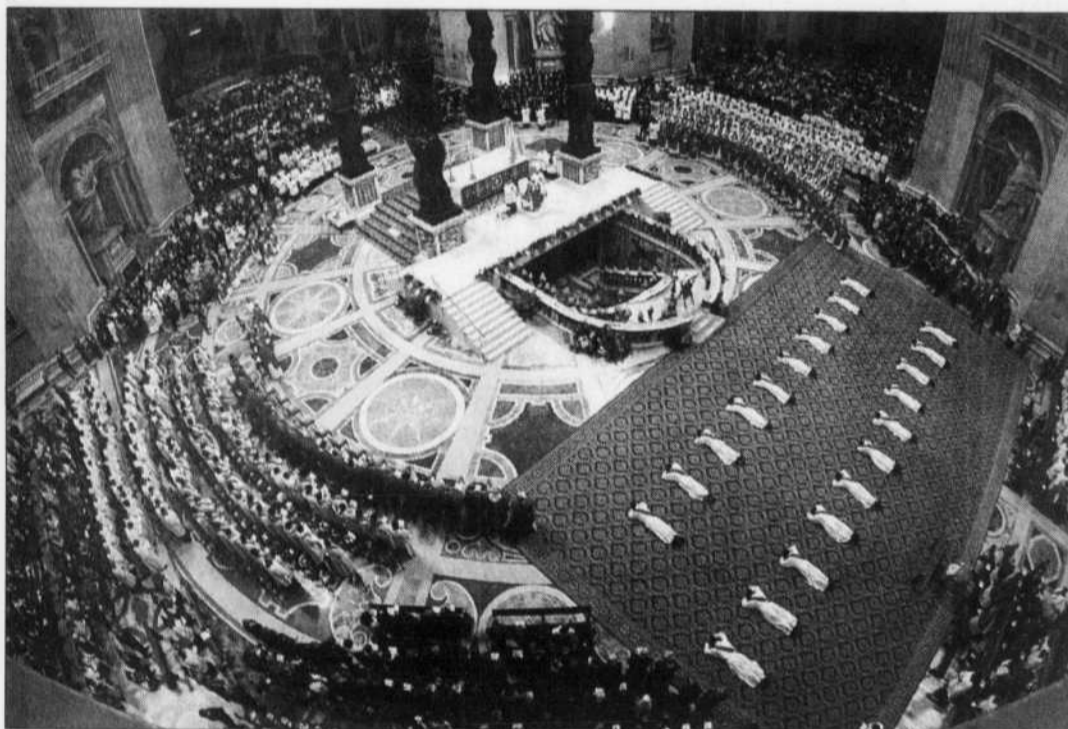
cours à des teintes très précises de vert et de rouge, utilisées pour les bornes de circulation navales, pour illuminer les tours sud et nord des bâtiments. Les leurs, visibles de loin à travers ce qu'il reste de fenêtres, deviennent certes les signaux forts d'une nouvelle présence dans ces lieux, mais elles rappellent aussi à la mémoire les anciennes fonctions ouvrières des lieux, à quelques mètres du canal de Lachine.

Encore plus spectaculaire, Morgenthaler a programmé une séquence d'éclairs blancs issus de stroboscopes. Plutôt que de laisser penser que l'esprit est à la fête, Morgenthaler a brisé le rythme constant des stroboscopes pour mimer les effets lumineux des torches à souder. Ainsi, par la seule magie des éclairages, l'artiste a symboliquement redonné ces lieux aux travailleurs qui autrefois s'affairaient là.

La hauteur de l'édifice permet sans doute à l'œuvre d'être vue de loin. Par contre, le meilleur endroit pour admirer les effets de l'œuvre, à juste distance, est de l'autre côté de la berge du canal de Lachine, le long de la rue Saint-Patrick. De là, on peut apprécier les lumières qui insufflent la vie à ces lieux de désolation. De là, on ne se rend pas compte qu'il est trop tard pour sauver ce monument d'une autre époque, trop usé pour le rénover. Mais on peut goûter cependant le travail d'un artiste et d'un organisme, Quartier Éphémère, qui a voulu rendre à ce navire un dernier hommage.

Le Devoir

VATICAN



Le pape Benoît XVI a ordonné hier à la basilique Saint-Pierre de Rome 21 nouveaux prêtres, dont beaucoup venus d'Amérique latine et d'Afrique. Juste avant que les 21 hommes se présentent pour l'ordination, un à un, devant le souverain pontife, près de l'autel principal, Benoît XVI leur a donné des instructions pour accomplir la mission de l'Église visant à toucher tous les gens.

Premières béatifications du pontificat de Benoît XVI... en son absence

Cité du Vatican — L'Église a procédé samedi aux deux premières béatifications du pontificat de Benoît XVI, sans la présence du pape, qui a chargé le cardinal portugais José Saraiva Martins de célébrer la cérémonie en son nom dans la basilique Saint-Pierre.

Le pape, qui se réserve de procéder aux seules canonisations, c'est-à-dire à la proclamation des saints, a ainsi choisi d'affirmer un nouveau style. Son prédécesseur Jean-Paul II avait présidé en personne toutes les cérémonies de béatification et de canonisation de ses 26 ans de pontificat.

Les deux nouvelles bienheureuses sont deux religieuses, une Américaine, Maria Anna Barbara Cope, connue sous le nom de mère Marianne de Molokai (1838-1918), et une Espagnole, Ascension du Cœur de Jésus, cofondatrice des sœurs missionnaires dominicaines du rosaire (1868-1940).

Le cardinal José Saraiva Martins, préfet de la Congrégation pour la cause des Saints, a prononcé, au nom du pape, la formule affirmant que les deux religieuses peuvent désormais être appelées «bienheureuses».

En décidant de ne pas présider lui-même cette cérémonie de béatification, le pape Benoît XVI renoue avec une pratique observée jusqu'à Paul VI. Le cardinal Sa-

raiva Martins avait expliqué récemment sur Radio Vatican que la décision de Benoît XVI de déléguer les béatifications à un cardinal ou un évêque, s'inscrivait dans «une pratique pluriséculaire, restée en usage dans l'Église jusqu'en 1971».

Marianne Cope, née à Heppenheim en Allemagne et émigrée aux États-Unis à l'âge de deux ans avec sa famille, a consacré 30 ans de sa vie à soigner les lépreux de Molokai, une des îles Hawaï, jusqu'à sa mort en 1918. Membre de la congrégation des sœurs franciscaines de Syracuse (État de New York), elle avait pris la relève à Molokai du père Damiano de Veuster, mort au milieu de ses malades et béatifié le 4 juin 1995 par Jean-Paul II.

Pour sa part, Ascension du Cœur de Jésus, née Fiorantina Nicol Goni en 1868 à Tafalla (Navarre, nord-est de l'Espagne), a créé sa congrégation en 1918. Elle s'est consacrée à des missions d'évangélisation en Amérique latine, en particulier au Pérou, et en Chine. La congrégation des sœurs missionnaires dominicaines du rosaire compte 785 membres réparties dans neuf pays d'Amérique latine, quatre d'Afrique, en Australie, aux Philippines, en Inde, en Chine et au Timor.

Agence France-Presse

Sondage Léger Marketing

Le réchauffement de la planète, c'est du sérieux!

LIA LÉVESQUE

À l'exception des Albertains, peu de Canadiens croient que les informations faisant état du réchauffement de la planète et de ses effets sur l'environnement sont exagérées. Plus encore, un pourcentage significatif de Canadiens juge même que les effets sont en réalité sous-estimés.

Plus précisément, à peine 16 % des Canadiens pensent que les informations au sujet des effets du réchauffement de la planète sont exagérées, indique un sondage Léger marketing qui a été remis à la Presse canadienne. Et 35 % pensent même que ces informations sont sous-estimées.

Au Québec, c'est seulement 10 % de la population qui croit que ces informations sur le réchauffement de la planète sont exagérées. Le Québec est la province ou région du pays la plus convaincue à cet égard.

Les Albertains, grands producteurs de pétrole, font bande à part

au Canada. Près du tiers, soit 31 %, estiment que les informations sur le réchauffement de la planète et ses effets sur l'environnement sont exagérées.

Dans toutes les autres provinces ou régions du pays, entre 10 et 19 % seulement des gens croient qu'il y a exagération.

C'est au Québec que l'on croit le plus les informations que l'on entend au sujet du réchauffement de la planète, puisque 55 % des citoyens y jugent ces données exactes. Au Canada, ce sont 42 % des citoyens qui penchent pour l'exactitude des faits rapportés.

Comportements

Les Canadiens, et surtout les Canadiennes, affirment être prêts à adopter certains comportements qui permettraient collectivement de combattre le réchauffement de la planète. Mais leur bonne volonté a tout de même ses limites.

Par exemple, 75 % des Canadiens interrogés se disent prêts à réduire leur vitesse de 10 km/h

sur l'autoroute. Plus précisément, 81 % des femmes sont ainsi prêtes et 68 % des hommes.

De même, 88 % des Canadiens se disent prêts à ne pas laisser en mode de veille leurs appareils électriques.

Mais la conscience sociale et environnementale a ses limites. Ainsi, seulement 44 % des Canadiens se disent prêts à recourir exclusivement aux transports en commun pour le travail. Là encore, il existe une différence entre les sexes, les femmes étant plus ouvertes aux transports en commun, à 47 %, alors que les hommes ne sont que 40 % à se dire prêts à n'utiliser que les transports en commun pour le travail.

Et même quand il s'agit de petits luxes: seulement 58 % des Canadiens se disent prêts à ne pas utiliser de climatisation en voiture, au bureau ou à la maison, afin d'aider à combattre le réchauffement de la planète.

Presse canadienne

Inde, Ghana et Jamaïque victimes de la libéralisation du commerce

Londres — Les fermiers ghanéens, indiens ou jamaïcains sont victimes de la libéralisation du commerce encouragée par le FMI, la banque mondiale et la Grande-Bretagne, selon un rapport publié aujourd'hui par l'association caritative britannique Christian Aid.

Selon le rapport de ce mouvement d'inspiration chrétienne, plus de 4000 agriculteurs ou éleveurs de l'État indien de l'Andhra Pradesh se sont suicidés depuis la libéralisation de l'agriculture entamée dans le pays, dans les années 90, sous la pression notamment du ministère britannique du Développement international.

«Devant l'augmentation de leurs dettes, la misère est devenue telle pour les fermiers que beaucoup ont trouvé une seule porte de sortie, le suicide», accuse ce rapport de Christian Aid, précisant que le nombre d'agriculteurs à se donner la mort chaque année dans l'état de l'Andhra Pradesh est passé de 200 en 1999 à 2115 en 2004.

«La Grande-Bretagne devra user de sa position à la tête du G8 en 2005 et de l'Union européenne lors du second semestre 2005 pour exiger de réelles réformes et elle devra user de son influence au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour apporter un changement

radical au sein de ces deux institutions», a demandé Christian Aid dans son rapport.

Selon ce mouvement, le dogme de la libéralisation du commerce a poussé à la faillite des centaines d'agriculteurs indiens, d'éleveurs de volailles ghanéens et de producteurs de canne à sucre jamaïcains. L'association caritative britannique accuse ainsi le FMI d'avoir participé à la ruine des producteurs de volailles ghanéens en contraignant le pays à renoncer à ses taxes à l'importation sur des produits comme les poulets, le 18 mars dernier.

Agence France-Presse

LE DEVOIR ::::: CAHIER SPÉCIAL

HABITATION

«Découvrez les nouveaux projets immobiliers»

Publié le samedi

21 MAI

LE MONDE

Andijan reste coupée du monde

Deux jours après une insurrection et sa répression sanglante, la ville ouzbèke enterre ses morts dans la peur

OLGA NEDBAEVA

Andijan, Ouzbékistan — La ville ouzbèke d'Andijan était quasiment coupée du monde hier, ceinturée de cordons de sécurité, avec blindés et camions militaires, deux jours après une insurrection et sa répression sanglante par les autorités qui aurait fait des dizaines de morts selon les autorités alors que des témoins parlent plutôt de centaines de victimes.

Hier, de nombreux habitants de cette grande ville de la vallée de Fergana, dans l'est de l'Ouzbékistan, étaient toujours à la recherche des corps de leurs proches, alors que la morgue et les hôpitaux notamment, étaient scrupuleusement gardés par des militaires et pratiquement inaccessibles, en particulier aux journalistes, dont plusieurs ont déjà été expulsés de la ville. Aucun bilan précis des événements n'a été établi, les autorités faisant tout hier pour que l'information ne circule pas.

Mais selon la responsable de l'ONG ouzbèke Animokur, Gulbahor Turdiyeva, au moins six cents personnes seraient mortes lors des opérations militaires lancées à la suite de l'insurrection. Mme Turdiyeva affirme à voir vu cinq cents cadavres déposés dans l'une des écoles d'Andijan et cent autres cadavres disposés dans un collège de construction.

Vendredi et samedi, l'AFP avait décompté une soixantaine de corps. Des témoins directs, dont un responsable de l'organisation des droits de l'homme Apellatsia, Lutfullo Shamssudinov, ont pour leur part déclaré avoir vu au moins 300 cadavres, d'hommes, de femmes ou d'enfants, un chiffre dix fois supérieur à celui d'une trentaine de morts annoncé par le président ouzbek Islam Karimov.

Un policier a dit sous couvert de l'anonymat avoir vu «des dizaines de morts» dans la morgue. Un journa-

liste local qui a réussi à pénétrer dans le bâtiment a décompté 32 corps d'hommes, nus, parfois posés dans la cour, certains avec une balle dans la tête, la poitrine ouverte puis recousue par les médecins légistes. La veille, dit-il, «une soixantaine de corps avaient déjà été récupérés par les familles».

Dénoncations internationales

L'ONG Human Rights Watch a fustigé hier les autorités ouzbèkes pour avoir fait tirer sur des manifestants sous couvert de «guerre contre le terrorisme». «Il ne s'agit pas de terrorisme, mais de personnes s'exprimant contre la pauvreté et les répressions», a déclaré Holly Cartner, responsable de l'Asie centrale au sein de l'organisation de défense des droits de l'homme, qui dit craindre «de plus larges représailles».

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a également exhorté la direction ouzbèke à «prendre en considération les droits des personnes prises dans les troubles». Son représentant à Tachkent, Miroslav Jenea, a proposé «l'assistance de l'OSCE pour enquêter sur les causes profondes des troubles, avec comme objectif une solution viable».

La Grande-Bretagne a dénoncé hier «les violations des droits de l'homme» et «l'absence de démocratie» en Ouzbékistan, par la voix de son ministre des Affaires étrangères Jack Straw à la BBC.

Le ministère des Affaires étrangères ouzbek a aussitôt réagi, exprimant sa «surprise», se demandant «d'où M. Straw savait que les forces de l'ordre avaient tiré sur les manifestants alors que cela n'avait pas eu lieu» et lui conseillant de prendre connaissance du texte de la conférence de presse du président Islam Karimov. L'enregistrement de celle-ci, malgré sa durée de deux heures et demie, a été rediffusé intégralement à plusieurs reprises par la télévision de Tachkent.

Samedi, le président Karimov avait démenti avoir donné l'ordre d'ouvrir le feu, tout en justifiant la répression d'un mouvement dirigé selon lui par les islamistes du parti interdit Hizbi Tahrir.

À Vienne, où il se trouvait en visite, le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov a lui aussi mis en cause «certains représentants des groupes de talibans». «Si nous laissons agir les terroristes, nous mettons toute la région au bord de la crise», a dit le chef de la diplomatie russe.

Une thèse battue en brèche par les habitants d'Andijan qui s'attachaient hier à défendre un mouvement populaire né de la volonté d'obtenir de meilleures conditions de vie, dans cette région particulièrement pauvre.

«La situation est terrible. Des innocents ont péri, et on a posé des fusils à côté des civils tués pour faire croire que ce sont des terroristes», accusait un habitant de la ville, Nadyr, alors que très peu de personnes osaient s'aventurer dans les rues d'Andijan. La tension restait extrême dans la ville hier soir, où en raison d'un couvre-feu informel, presque personne n'osait plus sortir dans les rues après 18h.

Devant l'afflux de réfugiés fuyant l'Ouzbékistan, le Kirghizstan a annoncé la réouverture, pour cinq jours, de la frontière fermée depuis vendredi.

Un camp, accueillant déjà 900 réfugiés parmi lesquels des blessés et des malades, a été mis en place dans la région de Djalal-Abad (sud-ouest), ont ajouté les autorités kirghizes.

Et une mission du Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU y a été dépêchée hier pour évaluer les besoins, a indiqué le représentant de l'ONU au Kirghizstan Jerzy Skuratowicz, précisant qu'un certain nombre de réfugiés avaient demandé l'asile politique.

Agence France-Presse

La profanation du Coran à Guantanamo reste à prouver

DAVID MORGAN

Washington — L'hebdomadaire *Newsweek* est revenu hier sur un article paru le 9 mai disant que des agents américains chargés d'interroger des prisonniers à Guantanamo avaient profané le Coran et il a présenté des excuses aux victimes des violences déclenchées par cet article.

«Nous regrettons qu'une quelconque partie de notre article soit fautive et nous exprimons notre sympathie aux victimes des violences et aux soldats américains qui ont été pris au milieu», écrit le rédacteur en chef, Mark Whitaker, dans l'édition de *Newsweek* à paraître aujourd'hui.

Whitaker dit que l'hebdomadaire a rapporté de façon inexacte que des enquêteurs militaires américains avaient confirmé la profanation d'un Coran par du personnel du centre de détention de Guantanamo, qui aurait jeté un exemplaire du livre saint dans les toilettes avant de tirer la chasse.

L'article paru le 9 mai a suscité de violentes manifestations dans le monde musulman, d'Afghanistan, où l'on déplore 16 morts et plus de 100 blessés, au Pakistan, en passant par l'Indonésie et la bande de Gaza.

Hier, des religieux afghans ont menacé de déclencher une guerre sainte contre les Etats-Unis à moins que ces derniers ne leur remettent dans les trois jours les auteurs de la profanation.

Newsweek explique dans son édition d'aujourd'hui que l'information émanait d'une «source gouvernementale bien informée» qui a dit à l'hebdomadaire que, selon un rapport militaire sur le traitement des prisonniers à Guantanamo, des agents chargés des interrogatoires avaient à au moins une reprise jeté un exemplaire du Coran dans les toilettes pour tenter de faire parler des détenus.

Mais, poursuit *Newsweek*, cette source a par la suite dit à l'hebdomadaire qu'il n'était pas certain d'avoir vu un récit de cet incident dans le rapport militaire et qu'il se pourrait que ce récit figure en fait dans d'autres documents d'enquête ou dans des documents à l'état de brouillon.

Cette mise au point intervient dans un contexte de renforcement de l'examen critique des médias aux Etats-Unis, où plusieurs journalistes ont été licenciés après avoir reconnu avoir bidonné une enquête ou plagié un article.

Le Pentagone a fait savoir vendredi à *Newsweek* que les allégations étaient fausses et qu'après enquête, les militaires avaient jugé «non crédibles» d'autres allégations de profanation du Coran formulées par d'anciens détenus.

Les allégations publiées le 9 mai étaient contenues dans une «brève» de la rubrique «Periscope» de Michael Isikoff et John Barry. Elles ont eu un impact considérable et ont soulevé l'indignation des musulmans qui considèrent le Coran comme la parole de Dieu et traitent chaque exemplaire avec le plus grand respect.

Les autorités américaines ont ouvert une enquête tout en assurant que les membres des forces de sécurité à Guantanamo sont sensibles aux croyances et aux pratiques religieuses des détenus.

Quelques heures avant la mise au point de *Newsweek*, Stephen Hadley, conseiller à la sécurité nationale américaine, avait souligné hier que les faits n'étaient pas confirmés. «Pour commencer, nous ne savons pas si c'est vrai», a-t-il dit à CNN. «Si cela était confirmé, il est évident que nous prendrions des mesures contre les responsables», a-t-il poursuivi.

En janvier, des détenus britanniques libérés de Guantanamo ont affirmé que des gardiens avaient jeté leur Coran dans les toilettes et avaient tenté de les faire renoncer à leur foi.

Me Tom Wilner, un avocat représentant plusieurs Koweïtiens prisonniers à Guantanamo, a déclaré en février que ses clients lui avaient rapporté que leurs corans avaient été jeté à terre, piétinés et jetés dans des toilettes à Guantanamo.

Reuters

Abbas demande une «solution juste» pour les réfugiés palestiniens de 1948

MOHAMMED ASSADI

Ramallah, Cisjordanie — Mahmoud Abbas a demandé hier «une solution juste» pour les réfugiés palestiniens, à l'occasion du 57^e anniversaire de la proclamation de l'Etat d'Israël en 1948, événement qualifié de «Nakba» (catastrophe) par les Palestiniens.

«La paix, la sécurité et la stabilité au Proche-Orient dépendent de la capacité à trouver une solution juste et concertée sur la question des réfugiés, en accord avec la résolution 194 [de l'Assemblée générale de l'ONU]», déclare le président palestinien dans un discours enregistré avant son voyage au Japon et diffusé hier.

Abbas, 69 ans, contraint lui-même à l'exil en 1948 comme 700 000 Palestiniens, a fait resurgir une question laissée de côté par les accords de Charm el-Cheikh signés en février dernier avec Israël, sans toutefois formuler de revendication précise.

Plusieurs milliers de manifestants, descendus dans les rues de Cisjordanie et de la bande de Gaza, ont en revanche réclamé le «droit au retour» pour les réfugiés, demande ancienne et constamment rejetée par les autorités israéliennes qui y voient un véritable suicide démographique.

Le vice-premier ministre israélien Ehoud Olmert a jugé cette commémoration «décourageante, révélatrice d'un état d'esprit plus disposé à considérer l'Etat d'Israël comme un obstacle que comme une réalité avec laquelle il faut se réconcilier».

Les réfugiés et leurs descendants représentent aujourd'hui quatre millions de personnes environ et vivent pour la plupart à Gaza, en Cisjordanie ou dans les pays arabes voisins, dans des conditions souvent précaires.

Dans son discours d'hier, Mahmoud Abbas a par ailleurs rappelé «le droit du peuple [palestinien] à établir un Etat indépendant avec Jérusalem pour capitale», jugeant cette cause «juste et fondée sur la légitimité internationale».

«Jérusalem est occupée et en grand danger, les colonies



À Gaza, 2500 personnes ont défilé avec des drapeaux palestiniens et des banderoles sur lesquelles on pouvait lire: «Nous ne renoncerons jamais à lutter pour notre droit au retour.»

de Cisjordanie s'étendent quotidiennement, le mur de séparation étrangle notre territoire et les espoirs de paix vacillent», a pour sa part estimé, en termes moins diplomatiques, le premier ministre Ahmed Qorei.

Qorei faisait allusion aux projets israéliens qui prévoient de couper de la Cisjordanie la partie est de Jérusalem, à majorité arabe, en renforçant les implantations autour de la ville, et de construire

une «barrière de sécurité» autour de la Cisjordanie.

Le premier ministre israélien Ariel Sharon a prévu d'évacuer en août les 21 colonies juives de Gaza, mais compte conserver 116 des 120 implantations de Cisjordanie et contrôler l'ensemble de Jérusalem — perspective jugée inacceptable par les Palestiniens.

Reuters

Programme pétrole contre nourriture

Galloway parle d'une «gigantesque diversion»

Londres — Le député britannique George Galloway a accusé le sénat américain de se livrer à une «gigantesque diversion», alors qu'il s'appretait à embarquer hier pour Washington, où il a été accusé par le Congrès d'avoir bénéficié des largesses de l'ex-régime irakien.

«Je vais les accuser d'être impliqués dans une gigantesque diversion des problèmes réels de l'Irak», a accusé le député britannique, hier, à l'aéroport de Londres Heathrow, au micro de la chaîne de télévision Sky News.

«Les problèmes réels de l'Irak sont le vol de ses richesses par les Etats-Unis et ses entreprises, pour des milliards de dollars, la mort de plus de 100 000 de ses habitants, la destruction de ce pays, la porte ouverte à l'extrémisme islamique version al-Qaïda», a accusé George Galloway.

«Ils veulent détourner l'attention des gens vers le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, vers moi et vers le gouvernement français», a-t-il ajouté.

Le député britannique a été accusé jeudi par le rapport d'une sous-commission sénatoriale américaine d'avoir bénéficié des largesses du régime de Saddam

Hussein au moyen du programme des Nations unies «pétrole contre nourriture».

M. Galloway a accepté de venir s'expliquer devant cette sous-commission demain, dans le cadre d'une audition visant à «examiner comment Saddam Hussein a utilisé des allocations de pétrole brut pour récompenser des responsables politiques».

En rendant publique sa décision d'aller à Washington pour s'expliquer devant ses accusateurs, George Galloway s'était déclaré prêt à «affronter le comité Joe McCarthy», en référence à la chasse aux sorcières anticomuniste menée par cet ancien sénateur au début de la Guerre froide.

George Galloway, opposant de toujours à la guerre en Irak, a été exclu du parti travailliste du premier ministre britannique Tony Blair en octobre 2003. Candidat lors des législatives du 5 mai sous les couleurs de son propre parti, Respect, il a été élu dans une circonscription de l'Est londonien en s'imposant devant la député travailliste sortante, Oona King.

Agence France-Presse

BRÉSIL

Les sans-terre brésiliens aux portes de Brasilia

Brasilia — Près de 12 000 militants du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) sont arrivés hier aux abords de Brasilia au terme d'une marche de 200 km pour réclamer l'accélération de la réforme agraire et protester contre la politique économique du gouvernement.

La marche, entamée le 2 mai à Goiania (capitale de l'Etat de Goias, centre) a atteint l'entrée sud de la capitale brésilienne et les militants du mouvement ont décidé d'y établir leur campement.

Utilisant un porte-voix, le sénateur Eduardo Suplicy, du Parti des travailleurs (PT, gauche, au gouvernement) de São Paulo, a émis de vives critiques à l'encontre de la politique économique du gouvernement du président Luiz Inacio Lula da Silva.

M. Suplicy a souligné notamment que le gouvernement devait renégocier sa dette avec les bailleurs de fonds internationaux afin de disposer de davantage de moyens pour appliquer la réforme agraire, principale revendication du MST.

«Le gouvernement doit dire à ceux qui touchent les intérêts [de la dette] que le compromis sera réalisé, mais dans un délai différent», a-t-il ajouté.

De son côté, Joao Paulo Rodrigues, de la Coordination nationale du MST, qui la représente à Brasilia, a soutenu que le commerce agricole et la politique économique orthodoxe du gouvernement constituaient les principaux obstacles aux progrès de la réforme agraire. «Nous voulons engager un grand débat avec la société brésilienne», a déclaré M.



JAMIL BITTAR REUTERS

Rodrigues à l'agence brésilienne Brasil.

La marche se dirigera aujourd'hui vers l'esplanade des ministères pour protester contre la politique agricole.

Environ quatre millions de familles ne possèdent pas de terre au Brésil et la réforme agraire promise par le président Lula devrait en attribuer à 430 000 d'entre elles d'ici à la fin de son mandat en 2006. Pour l'instant seules 60 000 familles ont reçu un lopin de terre.

Agence France-Presse

EN BREF

Le pouvoir interdit les manifestations en Éthiopie

Addis-Abeba, Éthiopie — Le premier ministre éthiopien Meles Zenawi a décidé hier soir d'imposer une interdiction de toutes les manifestations à Addis-Abeba et de placer la police de la capitale sous son autorité directe à l'issue des élections législatives tenues dans la journée. Dans une allocution à la radio d'Etat, le chef du gouvernement a précisé que l'interdiction de manifester entrerait en vigueur aujourd'hui. Cette décision a été prise alors que les partis d'opposition devaient se réunir dans la soirée pour décider de rejeter ou d'accepter les résultats de ces élections. Toutefois, avant même la fermeture des bureaux de vote, le chef de l'opposition Hailu Shawel a dénoncé des irrégularités et appelé sa coalition à rejeter les résultats. Les résultats provisoires des élections législatives d'hier doivent être annoncés dans chaque bureau de vote aujourd'hui et les résultats officiels, certifiés le 8 juin. — AP

Cessation immédiate des hostilités au Burundi

Dar Es-Salaam, Tanzanie — Le président burundais Domitien Ndayizeye et Agathon Rwasa, le chef des Forces nationales de libération (FNL), dernier mouvement rebelle en guerre dans le pays, ont annoncé «la cessation immédiate des hostilités» dans une déclaration commune hier soir à Dar es-Salaam en Tanzanie. Les deux parties «décident de mettre en place une équipe technique, dans un délai ne dépassant pas un mois, pour définir les mécanismes d'un cessez-le-feu», ajoute la déclaration signée au cours d'une cérémonie officielle dans un hôtel de Dar es-Salaam. Elles s'engagent aussi à entamer «des négociations dans les plus brefs délais, sans toutefois gêner le processus électoral en cours», poursuit le texte, que le ministre tanzanien des Affaires étrangères, Jakaya Kikwete, a également signé en tant que «démoin». Ces négociations pourraient commencer d'ici à une semaine. Douze ans de guerre civile ont fait plus de 300 000 morts au Burundi. — AFP

É D I T O R I A L

Le nationalisme pétrolier

Il y a cinq ans à peine, le baril de pétrole se vendait 12 \$. Aujourd'hui, il avoisine les 50 \$. Cette augmentation à la fois brutale et prononcée du sang de l'économie est attribuable, en partie seulement, à la résurgence du nationalisme énergétique. À des fins évidemment géopolitiques, trois pays exploitent avec constance cette carte: la Chine, l'Iran et la Russie.

En février dernier, le Kremlin a imposé un interdit à toute participation majoritaire d'entreprises étrangères dans les hydrocarbures du pays. Deux mois plus tard, Moscou infligeait à la filiale russe de la britannique BP une punition plus ou moins semblable à celle employée à l'endroit de Ioukos, l'ex-géant qui échappait au contrôle de Poutine, en lui présentant une facture s'élevant à un milliard pour un prétexte du vice fiscal. Le but de la manœuvre? Décourager BP afin de s'emparer des restes pour les redonner à Gazprom, l'énorme société d'État qui a profité à plein de l'implosion de Ioukos. Restons en Russie.

Au lendemain du dialogue aigre-doux entre les présidents Bush et Poutine lors des célébrations du soixantième anniversaire de la chute de Berlin, l'autocrate russe a fait une annonce discrète. Il est prêt à négocier avec Pékin la construction d'un oléoduc qui acheminerait 30 % des ressources énergétiques dont la Chine a un impérieux besoin pour maintenir au rythme actuel la progression de son économie. C'est à retenir, une fois ce projet conclu, la Chine sera plus captive de l'or noir russe que de celui de tout autre pays producteur.



Serge Truffaut

Mine de rien, cette annonce est pleine d'enseignements lourds de conséquences. Un, en agissant de la sorte, la Russie cherche à éviter que l'Iran soit le principal fournisseur de la Chine. Il y a quelques mois de cela, Pékin et Téhéran ont signé un accord gazier qualifié par certains experts «d'accord du siècle». Moscou avait alors eu la frousse. De quoi?

Que la Chine imprime sur la région son influence et réduise à trois fois rien le rôle que la Russie veut jouer dans le Grand Jeu qui a cours en Asie centrale.

À l'évidence, l'autre pays irrité par l'association Chine-Russie sur fond pétrolier s'appelle le Japon. En fait, Tokyo est doublement coincé. Pendant des mois, dignitaires japonais et russes ont négocié la construction d'un oléoduc qui aurait débouché sur l'île de Sakhaline à quelques kilomètres du nord du Japon. Si Chinois et Russes parviennent à un accord, celui dit de Sakhaline sera abandonné.

Pour le Japon, le détournement russe doit être d'autant plus dur à digérer qu'il fut dans l'obligation de mettre un terme aux discussions consacrées à l'aménagement du plus important gisement gazier... iranien! Cet arrêt des discussions découle des pressions exercées par les États-Unis. La raison est simple: dans le cadre du contentieux opposant Iraniens et Occidentaux provoqué par l'ambition de Téhéran de fabriquer la bombe nucléaire, Washington a fait savoir que le Japon ne pouvait pas jouer double jeu.

Tokyo ayant libéré l'espace, si l'on peut dire, l'Inde s'est empressée de s'y engouffrer. Il y a peu, New Delhi et Téhéran ont indiqué qu'un pipeline serait construit qui traverserait l'Afghanistan et le Pakistan. L'ennemi héréditaire de l'Inde! Comme on s'en doute, la Maison-Blanche, voulant à tout prix empêcher l'Iran de distribuer les cartes du Grand Jeu, a adressé les remontrances que l'on devine aux autorités de New Delhi qui ont répondu ainsi: «Nous aurons besoin de 100 millions de mètres cubes de gaz par jour. Les États-Unis pourront-ils nous les fournir?» On connaît la réponse.

Si la Chine est tributaire de la Russie d'abord, de l'Iran ensuite, pour tout ce qui a trait à l'approvisionnement en hydrocarbures, cela ne l'empêche pas d'aiguiser à plein le nationalisme énergétique. Contrairement à d'autres sphères d'activité économiques, la présence de l'État sur le front pétrolier est dominante. Pas question d'ouvrir la porte aux intérêts privés en cette histoire. Par exemple, Pékin a berné Exxon et Shell en leur laissant croire que, si elles s'impliquaient dans la construction d'un oléoduc entre l'ouest du pays et Shanghai, elles auraient accès au marché automobile chinois. Pour faire court, on soulignera que Pékin a laissé traîner les choses pour obtenir le transfert technologique souhaité. Une fois cela réalisé, les Chinois ont terminé le travail.

Tous ces faits pris en considération, tous ces faits bien pesés, il faudra bien qu'un jour on admette, à moins d'être crédule ou fanatique, que les ressources d'un certain pays prennent une importance plus que particulière. De quel pays s'agit-il? De l'Irak.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFPET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Un autre point de vue sur Ottawa

Le point de vue que l'on adopte pour considérer une question, l'hypothèse d'où part son raisonnement, quel qu'en soit par ailleurs le degré d'objectivité et la rigueur, confère à celui-ci une coloration particulière et influe sur la conclusion à laquelle on aboutit. Selon que l'on est indépendantiste ou fédéraliste, par exemple, on appréciera la politique fédérale d'une façon différente et les jugements que l'on portera sur la situation actuelle pourraient varier du tout au tout.

C'est ainsi que, d'un point de vue fédéralisant, on peut très rationnellement se scandaliser d'une collusion entre les conservateurs de Stephen Harper, qui sont de droite, et les bloquistes, qui seraient plutôt sociaux-démocrates; comment les bloquistes, interrogés, peuvent-ils s'associer à un parti qui, entre autres, se prononce contre le mariage des homosexuels, bannit l'avortement sur demande et cautionne le bouclier antimissile de nos voisins? Si, en revanche, on adopte une optique indépendantiste, on admettra, tout aussi rationnellement, que le Bloc québécois, qui n'est à Ottawa que pour y défendre les intérêts du Québec, ponctuellement et avec les moyens du bord, puisse s'allier, dans ce but, à n'importe quel parti. Dans le cas présent, il s'agit, en toute légitimité, de nous libérer des libéraux, dont la forfaiture, la prévarication et la mauvaise foi sont désormais de notoriété publique. Il s'agit aussi de frapper d'ostracisme les représentants de ce parti afin que les nôtres ne soient plus jamais tentés de voter pour eux. Sur ces points, mission accomplie!

Voilà qui suffirait dans l'immédiat, mais, d'autre part, n'a-t-on pas avantage à disposer pour l'instant, à Ottawa, d'un gouvernement dirigé par un anglophone, dont les intentions à

l'égard du Québec ne pourraient jamais être mises en doute, celles-ci, tout compte fait, n'étant d'ailleurs pas très différentes, d'un parti fédéraliste à un autre? Il faudrait sans doute commencer à juger plus froidement ce qui se passe à Ottawa et cesser de nous enfoncer dans la politique de nos ennemis (certains préfèrent dire «adversaires»); ceux-ci ne demandent en effet qu'à nous diviser et à détourner notre attention de l'essentiel, à savoir la libération de notre peuple, en nous faisant sentimentalement participer à leurs querelles. Nous avons trop souvent la naïveté de les croire, médias aidant, lorsqu'ils nous incitent à jouer le jeu politique fédéralisant; car, (ne nous leurrions pas!) nous n'avons, en réalité, aucune prise sérieuse sur celui-ci, étant privés des véritables leviers du pouvoir qui seuls nous permettraient de choisir, en toute liberté, l'essentiel, c'est-à-dire le type de société qui correspond à nos aspirations.

Gaston Laurion
Montréal, le 11 mai 2005

Le désir de rester Canadien-français

Michel Venne et Jacques Keable ont raison. Si le «non» l'a heureusement emporté au référendum de 1995, c'est grâce aux Québécois dits de souche, c'est-à-dire nous les Canadiens français qui refusons de devenir Québécois. Nous ne croyons pas aux lendemains qui chantent!

Dans *Le Devoir* du 28 avril, Francine Allard nous dit avec mépris sa surprise de voir arriver en 1995 au bureau de révision des listes électorales, des douzaines de têtes enrubannées, des yeux en amandes et des bronzés ignorant les deux langues officielles. Mais quoi? Le Canada reçoit chaque année 250 000 immigrants, dont le Québec revendique sa juste part, soit environ 200 chaque jour en moyenne. Quoi d'étonnant à

ce que se présentent à ce bureau des Canadiens nouvellement reçus, et qui veulent le demeurer, Canadiens, pour plus que quelques jours!

M. Keable suppose qu'ils ont été malaxés et triturés par le camp fédéraliste pour voter «non». Possible, mais je connais des milliers d'adéquistes, Mario Dumont le premier, qui ont subi alors eux aussi du tordage de bras pour voter «oui».

S'il y a un prochain référendum, espérons qu'il n'y ait pas d'influence indue ni de commandites et que nous puissions savourer la victoire fédéraliste sans nous faire accuser de tous les crimes.

Bernard Chartier
Saint-Henri-de-Lévis, mai 2005

Le contenu et non le contenant!

Une réorganisation des campagnes électorales s'impose! Publicité, communication, relations publiques... ce n'est qu'une infime partie des frais que nous les contribuables payons afin que nos partis politiques puissent nous en mettre plein la vue lors des élections.

Avons-nous réellement besoin que notre futur premier ministre soit *coaché* pour bien parler, bien s'habiller? Avons-nous vraiment besoin de voir toutes ces publicités vraies et fausses à la télévision, à la radio et sur tous les poteaux de la ville? Une soirée d'information, une documentation sur le programme du parti et un débat des chefs selon moi suffiraient amplement.

Je dis assez, c'est assez! Cessez de dilapider notre argent en frivolité! À quand une loi pour restreindre les frais de relations publiques des partis politiques? Concentrez-vous sur le contenu et non sur le contenant!

Nathalie Lamoureux
Laval, mai 2005

LIBRE OPINION

Travailler dans le communautaire: un métier à risque et des conditions exécrables

GILLES SIMARD

Journaliste au mensuel Droit de Parole, le doyen des journaux communautaires, publié à Québec

D'un contrat de travail à un autre, ça fait maintenant plus de 25 ans que je promène mes humeurs dans le communautaire. Ainsi, après tout ce temps, il me semble encore que travailler dans le communautaire demeure l'une des plus belles expériences qui soient.

L'un des principaux arguments qui militent en faveur de cet énoncé est, justement, de pouvoir concilier militantisme et travail de permanence. Pourtant, à cause de la précarité d'emploi et des conditions de travail souvent exécrables qui y prévalent, la belle et noble aventure peut facilement tourner au cauchemar pour qui n'est pas suffisamment sûr sur ses gardes.

En fait, à cause d'un filet de sécurité sociale trop mince, de salaires désavantageux et de régimes de retraite inexistant, travailler dans un tel domaine relève souvent de la haute voltige. Ainsi, quiconque veut avoir un bébé, se payer un peu de luxe, ou tout simplement rembourser ses dettes d'études, devra rapidement apprendre à vivre en déséquilibre constant. Sur le fil, comme on dit.

Hélas, la liste est très longue de ces gens du communautaire qui sont passés au travers des mailles du filet pour atterrir soit chez le psy, soit devant un agent du fisc ou du bureau de chômage. Tout ça à cause d'un manque d'encadrement, à cause d'informations inadéquates ou tout simplement faute de soutien de son propre milieu.

Des salaires et conditions qui sont restés collés au fond

Aujourd'hui, j'ai beaucoup de misère à voir évoluer des permanents dans les quasi mêmes conditions de précarité et de salaires minables d'il y a 15 ou 20 ans. Je charrie, j'exagère? Si peu.

La preuve: à l'été 1984, l'année à Québec du grand flop des Voiliers et de la Papemobile-consacrée, je gagnais autour de dix dollars l'heure au Groupe de défense des détenus de la ville du même nom. Soit dit en passant, à Montréal et en région, les conditions de travail des autres groupes de défense de droits étaient à peu près les mêmes.

Comment se fait-il donc, que 20 ans plus tard, dans certains groupes

de défense de droits, des employés gagnent soit la même chose, soit à peine quelques dollars de plus? Au moment d'écrire ces lignes, savez-vous qu'environ le tiers des salariés du communautaire vivent sous le seuil de pauvreté selon une enquête récente menée conjointement par Relais-Femmes et le Centre de formation populaire.

Comment se fait-il donc que, vingt ans après, bon nombre de groupes du communautaire pataugent encore dans la précarité, sans contrat de travail formel, sans assurance collective, et — encore moins — sans l'ombre d'une demi-mesure d'un quelconque régime de retraite?

Comment se fait-il que des permanents de groupes se retrouvent encore avec des semaines de 50 heures travaillées, sans possibilité de les récupérer en temps de vacances ou autrement? Qu'est-ce qui ne va pas dans le communautaire? Qu'est-ce qui a cloché par rapport à l'évolution normale des choses?

Est-ce que, depuis 20 ans que ça dure, les salariés du communautaire auraient fait vœu de pauvreté, par solidarité avec les gens dont ils défendent les droits: femmes, pauvres, chômeurs, bénéficiaires? Est-ce que, pendant tout ce temps, les permanents de groupes auraient sciemment décidé de pousser à bout la logique de la simplicité volontaire? Est-ce qu'il faut croire qu'il y a une adéquation directe et nécessaire entre la réussite des objectifs et le syndrome du cordonnier mal chaussé?

Autrement dit, est-ce que, comme groupe, atteindre ses objectifs est quelque chose d'irréalisable dans des conditions normales et décentes pour les employés?

Des structures défaillantes et un sujet tabou!

Ici, outre — bien sûr — le sous-financement chronique des groupes et tout le temps perdu en recherche d'argent, il semble bien qu'une des principales causes de ce résultat très peu encourageant pour la relève réside dans l'effarant taux de roulement du personnel. Un va-et-vient étourdissant des employés qui, combiné à de faibles budgets et des choix de performance absolue, fait en sorte que l'on a très peu investi dans les structures de travail. Avec comme résultat un taux de rétention désastreux et l'inquiétante perspective de voir le bassin de main-d'œuvre du communautaire se vider complètement avec le départ des *boomers*, une crainte exprimée dans les résultats de l'enquête.

Un des problèmes c'est que, pour toutes sortes de raisons, la question des salaires et des conditions de travail dans le communautaire a toujours été nimbée d'une aura de mystère et de suspicion. Du plus loin que je me souviens, en revisitant mes périodes chômeuses ou travaillées, on a toujours abusé du non-dit quand il s'est agi de cette question. Tout au plus avait-on droit à un pétard mouillé de temps à autre, la plupart du temps au lendemain d'un cinq à sept prolongé entre permanents «frus».

Un tel silence, une telle auto-censure, soit parce qu'on se méfiait d'un c.a. trop paternaliste, ou trop centré sur l'entreprise privée, soit (surtout) qu'on vivait de la honte à nourrir le syndrome du cordonnier mal chaussé. Pas facile évidemment, de défendre les droits des «povres», et d'admettre qu'on l'est!

Quelques signes encourageants, mais...

Bien sûr, grâce au courage social des uns et à l'altruisme des autres, certains groupes ont nettement progressé en matière de conditions de travail. À ce titre, ils méritent d'être cités en exemple. Je pense notamment aux groupes de femmes, chez qui le salaire horaire et les avantages sociaux sont devenus beaucoup plus relevés (entre autres, grâce à la marche *Du Pain et Des Roses*). Je pense aussi aux groupes d'aide aux sans-abri, qui ont su rapatrier d'importantes sommes d'argent du fédéral.

Je pense enfin à tous ces organismes de droits et de services du Québec, qui ont fait le pari d'une structure syndicale. Ici, que les esprits chagrins et bigots se rassurent: il ne semble pas qu'un tel choix les ait amenés vers un quelconque corporatisme débilant. Bien au contraire...

Un peu partout autour de moi, j'entends que les groupes sortent de mieux en mieux du placard, au chapitre des conditions de travail. Tant mieux donc, tout n'est pas perdu. Néanmoins, compte tenu d'une solidarité intergroupes beaucoup trop fragile, compte tenu aussi d'une reconnaissance par l'État qui ne vient pas, les quelque 5000 groupes du communautaire au Québec doivent redoubler d'ardeur s'ils veulent résister au maelström prévu avec le départ massif des *boomers* dans quelques années. Et surtout, ne compter que sur leurs propres moyens!

IDÉES

Syndicalisation

Vote ou signature d'une carte, il y a de toute façon opposition patronale

LOUIS MORIN

Avocat-conseil à l'étude Grondin, Poudrier, Bernier à Québec, l'auteur a été juge au Tribunal du travail pendant 24 ans, dont sept comme juge en chef. Il a été également le premier président de la Commission des relations de travail.

Le mouvement de syndicalisation dans les Wal-Mart au Québec a soulevé certaines questions concernant le processus de reconnaissance syndicale au Québec. D'aucuns se questionnent entre autres sur son caractère démocratique. D'autres affirment que seul le recours au vote peut le garantir.

Aujourd'hui, les chartes des droits et libertés garantissent le droit d'association. L'article 3 du Code du travail reconnaît le droit à tout salarié d'appartenir à l'association de salariés de son choix, de participer à sa formation et à ses activités. Il n'en fut pas toujours ainsi et l'histoire démontre que ce ne sont pas les employeurs qui, un beau matin, ont décidé qu'il serait juste et avantageux pour leurs salariés de posséder ce droit.

Les romanciers, dont Zola et les chroniqueurs du 19^e siècle et du début du 20^e, ont décrit les conditions de travail et de vie des employés de l'époque. L'industrialisation a amené les employeurs à tenter d'obtenir des travailleurs le plus de travail possible à meilleur coût. Les employeurs sont alors les maîtres absolus des entreprises et les conditions de travail y sont misérables. Ce qui est décrit dans ces chroniques et ces romans ferait frémir même les plus anti-syndicalistes d'aujourd'hui.

C'est dans la tourmente que les salariés tentent de s'organiser pour rompre cette complète dépendance. C'est après bien des manifestations souvent sanglantes et mortelles que, petit à petit, les gouvernements se sont vus dans l'obligation de reconnaître comme légitime le droit des salariés d'unir leur force à l'intérieur de syndicats pour tenter de négocier des conditions de travail décentes.

De toute ma carrière, je n'ai jamais vu d'employeur inciter leurs salariés à se syndiquer. Ce n'est jamais avec indifférence qu'ils voient la chose quand elle arrive et un bon nombre, en plus d'être traumatisés, sont prêts à beaucoup pour ne pas avoir de syndicat dans leur entreprise.

D'ailleurs, toutes les lois concernant le droit de se syndiquer contiennent plusieurs dispositions interdisant à l'employeur d'entraver l'exercice de ce droit. Ce n'est sûrement pas pour la beauté de la chose.

Le système d'accréditation syndicale au Québec

Au Québec comme ailleurs en Amérique du Nord, les lois reconnaissent que les employés peuvent se syndiquer pour négocier collectivement leurs conditions de travail. Cela se fait dans le cadre de ce qu'on appelle communément le monopole syndical.

Un seul syndicat à la fois peut représenter les salariés d'un même groupe au sein d'une entreprise. Pour ce faire, le syndicat doit obtenir sa reconnaissance. A certains endroits, l'employeur peut accepter de reconnaître un syndicat. On comprendra qu'il ne le fera que s'il est persuadé que le syndicat a l'adhésion de la majorité de ses salariés. Il n'y a pas dans ce cas de vote.

Au Québec, un syndicat ne peut être reconnu que par l'État. C'est la Commission des relations de travail (CRT) qui est chargée d'accorder cette accréditation. Pour obtenir ce monopole de représentation et avoir seul le droit de négocier les conditions de travail avec l'employeur, le syndicat doit être représentatif, c'est-à-dire qu'il doit avoir comme membres en règle plus de la moitié des salariés visés. Pour le démontrer, il dépose les cartes de membres et la CRT doit s'assurer que ces cartes sont conformes et ont été volontairement signées.

C'est ainsi que des agents rencontrent sous forme d'échantillonnage des salariés pour s'assurer que le tout est conforme. Si tout est correct, la CRT accréditera le syndicat s'il a plus de 50 % de membres. Si des doutes se soulèvent, la CRT peut recourir à un vote. Aux États-Unis et dans d'autres provinces, on a recouru systématiquement au vote.

La force d'une signature

À première vue, on pourrait penser que si un syndicat a comme membre plus de 50 %, la majorité des salariés veulent se syndiquer et négocier une convention collective, mais on l'a vu, certains soutiennent que le recours au vote est plus démocratique.

Pour dire cela, force est de mettre systématiquement en doute la volonté des salariés d'être membres du syndicat même s'ils en ont signé une carte et payé les droits afférents. On prétend alors que les salariés ont été harcelés, qu'on a obtenu leur signature de carte frauduleusement, etc.

Il me semble que c'est bien le seul endroit où on met ainsi en doute la signature formelle de cartes d'adhésion. On semble moins enclin à questionner la réelle volonté des individus de signer une demande de carte de crédit, ou de devenir actionnaire d'une compagnie, etc.

Les agents de relations de travail de la CRT ont justement pour rôle de vérifier si les adhésions sont conformes à la volonté des salariés et qu'elles n'ont pas été obtenues sous la contrainte. Lorsque la majorité est imposable, les agents font leur enquête sous forme d'échantillonnage et si tout semble régulier, on conclura que le syndicat est représentatif. Lorsque le pourcentage est moindre, il arrive souvent que l'échantillonnage soit plus important. Il y a même des cas où tous les salariés ont été rencontrés.

Impartialité remise en question

Certains, pour justifier leurs prétentions, vont plus loin et semblent mettre en doute l'impartialité des agents qui font l'enquête. Pendant les 24 ans où j'ai été juge au Tribunal du travail qui siègeait en appel des décisions des commissaires du travail, notam-



PASCAL RATTHÉ LE DEVOIR

Il a été démontré que la façon américaine de procéder par voie de vote comportait plusieurs lacunes et qu'elle n'était sûrement pas signe d'une meilleure garantie de la liberté d'association que la considération des cartes d'adhésion.

ment dans les cas d'accréditation, je n'ai jamais vu ce qui pourrait ressembler à de la fraude des agents à cet égard.

Bien sûr, parfois on aurait aimé que l'échantillonnage soit plus grand, que l'on ait ordonné un vote, mais je n'ai pas vu de mauvaise foi de la part des agents.

Lorsque je fus nommé président de la CRT et dès que celle-ci a commencé ses activités, j'ai rencontré les agents et ai insisté sur le fait qu'ils n'ont personne à protéger, qu'ils doivent agir avec bonne foi et impartialité. Les agents sont soumis à un code d'éthique et ils ont prêté serment et si cela ne semble pas suffisant, il faut aussi dire que la fraude risquerait d'être facilement découverte puisque les dossiers peuvent se retrouver à terme devant un commissaire, faire l'objet de révision interne, voire même de révision judiciaire devant la Cour supérieure et même devant la Cour d'appel. Je ne crois pas qu'aucun agent courrait le risque de considérer valides des adhésions qui soulevaient des doutes sérieux.

Le vote et la démocratie

Il appartient aux salariés de décider s'ils veulent négocier collectivement leurs conditions de travail. Bien sûr, cela affectera l'employeur mais fondamentalement, il n'a rien à dire dans ce choix.

Prenez l'exemple suivant: il est indéniable que l'élection aux États-Unis de tel ou tel président aura un effet direct sur l'ensemble des canadiens et pourtant, on ne leur reconnaît pas le droit de voter. Il appartient aux Américains de dire qui les représentera. C'est un peu la même chose au niveau de la représentation syndicale.

Ce n'est pas par le seul fait qu'il y ait un vote que le tout devient démocratique. L'histoire foisonne de votes antidémocratiques. On n'a qu'à penser aux élections dans les pays totalitaires où les gens qui votent n'ont pas le choix. N'en est-il pas de même lorsque des salariés doivent voter sur la présence ou non du syndicat et que l'employeur se mêle de la partie. Il ne se contentera pas de dire qu'il est contre de la venue d'un syndicat: tout le monde le sait. Il ira donc plus loin et utilisera toute son influence pour faire en sorte que les employés décident de ne pas se syndiquer.

Ce n'est pas pour rien que les lois de travail interdisent aux employeurs d'intervenir dans l'exercice de la liberté syndicale. Dans toute ma carrière, je n'ai pas rencontré un seul employeur qui ait bien pris la nouvelle lorsqu'un syndicat montrait le bout du nez.

Parfois, les réactions sont virulentes. Est-ce plus démocratique de voter contre la syndicalisation après que l'employeur eut menacé les salariés de fermeture, de perte de droits, etc. que d'avoir signé une carte d'adhésion même si c'est avec persistance qu'on a demandé de le faire?

Que se passe-t-il vraiment?

Aux États-Unis, on effectue des études sur presque tout — il ne serait pas surprenant qu'il en existe une déterminant le pourcentage des tréflés qui ont quatre feuilles. Plusieurs études ont été réali-

sées sur le vote d'adhésion syndicale. Généralement, elles ne concluent pas que c'est la démocratie à son meilleur. Par exemple, en 1991-92, sur 1912 votes tenus dans des organismes gouvernementaux, un syndicat fut accrédité dans 85 % des cas. Dans l'entreprise privée, le taux n'est que de 48 %.

Les moyens utilisés par les employeurs du privé pour obtenir un tel résultat sont en gros la menace de fermeture, le congédiement des pro-syndicalistes, la rencontre individuelle des salariés par des représentants de l'employeur, les réunions obligatoires où les dirigeants de l'entreprise tentent d'infléchir le libre choix des salariés, l'utilisation de vidéos anti-syndicales, des changements dans des conditions de travail, des changements dans la façon de diriger l'entreprise que l'on met sur la faute du désir de se syndiquer. Il ressort d'une autre étude que 75 % des employeurs utilisent des tactiques anti-syndicales.

Un éminent professeur de la faculté de droit de Harvard, Paul Weiler, a analysé la façon américaine de procéder par voie de vote et a démontré qu'elle comportait plusieurs lacunes et qu'elle n'était sûrement pas signe d'une meilleure garantie de la liberté d'association que la considération des cartes d'adhésion.

Plusieurs employeurs ont recours à des consultants spécialisés dans la façon de combattre la syndicalisation. Martin Levitt était un de ceux-là. Il a écrit un livre de 302 pages relatant les diverses façons dont il s'y est pris pour qu'un syndicat ne soit pas accrédité. Il dit avoir fait cela pendant 20 ans. Il y décrit en détail les stratégies et tactiques qu'il a utilisées. Il écrit qu'il est intervenu dans 200 cas de demandes d'accréditation. Il n'a perdu que quatre votes et dans ces cas, l'employeur a retenu ses services pour organiser une campagne visant à se débarrasser du syndicat.

Je ne crois pas qu'il faille changer le système québécois. Il comporte l'avantage de minimiser l'impact des tactiques anti-syndicales puisque les adhésions se font normalement hors la connaissance des employeurs. Il apparaîtrait plutôt que la vérification faite par les agents de relations de travail de la CRT pouvant amener la mise de côté de certaines adhésions voire même un vote, constitue un moyen plus démocratique que le recours systématique au vote.

En Ontario, la représentation était basée sur la signature de cartes. En 1996, on introduisit le vote systématique. Or, en novembre dernier, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi réintroduisant la signature de cartes dans le secteur de la construction.

Comme la signature de cartes d'adhésion est souvent sollicitée par des salariés dans l'entreprise, il appartient aux responsables syndicaux de s'assurer que la signature des cartes d'adhésion se fasse sans contrainte. À défaut, les syndicats s'exposent justement au vote. Au surplus, l'expérience démontre que si le syndicat n'a pas l'adhésion d'une bonne majorité de salariés, il ne peut suivre bien longtemps.

Au niveau de la CRT, il ne faudrait pas que le manque d'effectifs incite à ne pas approfondir les enquêtes si les agents ont le moindre doute quant à la régularité des adhésions syndicales.



Michel Venne

La fin du Canada de 1867

La majorité des électeurs ne souhaite pas la tenue d'élections fédérales hâtives. Celles-ci conduiraient sans doute à un nouveau gouvernement minoritaire. On comprend les citoyens honnêtes d'estimer inutile un nouveau scrutin coûteux à peine un an après l'élection de Paul Martin. Les réactions épidémiques sont toutefois de peu d'utilité.

C'est que la crise qui secoue le Canada n'est pas une simple crise parlementaire. Elle ne peut pas non plus se résumer à une réaction aux scandales dont le feuilleton quotidien à la commission Gomery achève de créer un climat de suspicion envers la classe politique.

Les causes de la paralysie du Parlement sont profondes. Elles sont inscrites dans l'histoire même de la fédération canadienne. Elles découlent des effets de la pilule empoisonnée avalée de force en 1982 sous l'ordonnance de Pierre-Elliott Trudeau.

En faisant adopter en 1982 une nouvelle constitution pour le Canada sans l'accord du Québec et au terme d'un marchandage indécent avec les provinces au sujet de la Charte des droits et libertés, Trudeau a brisé le pacte sur lequel était fondée la fédération. Il a sonné la fin du Canada de 1867.

Depuis, on n'a cessé de chercher une formule de rechange. Aucune ne réussit à s'imposer, et ce, au bénéfice de l'idée de la souveraineté du Québec qui, soudainement, est même reprise par des commentateurs réputés du Canada anglais y voyant maintenant le dénouement logique de l'histoire canadienne.

En 1982, Trudeau a fait entrer dans le cocktail sulfureux de l'unité canadienne une pilule empoisonnée à triple effet.

Il a d'abord créé une opposition radicale du Québec à cette constitution en rapatriant le document de Londres malgré le désaccord unanime (moins neuf députés) de l'Assemblée nationale du Québec. Encore à ce jour, et même sous des gouvernements fédéralistes, le Québec a refusé de signer cette Constitution. L'échec des tentatives de «réparer l'erreur» de 1982 a entraîné la création du Bloc québécois. La présence de ce parti souverainiste aux Communes est l'une des causes du dysfonctionnement du Parlement.

On peut certes se plaindre de cette situation. Mais si, après 12 ans d'existence, le Bloc réussit à faire élire 54 députés lors d'élections fédérales malgré sa position en faveur de la souveraineté du Québec, c'est qu'il est représentatif d'une volonté populaire.

Trudeau a aussi introduit un élément de contradiction que le parlementarisme britannique, l'un des fondements de la Constitution canadienne. En enchaînant dans la Constitution une Charte des droits et libertés et en faisant de cette charte l'un des fondements de la nouvelle identité canadienne, Trudeau a brouillé les pistes en identifiant un poids considérable à une vision reposant non plus sur la souveraineté du Parlement (le parlementarisme), mais sur la souveraineté du peuple et des individus qui le composent.

Les poids ainsi conférés à ce citoyen rend suspectes les institutions politiques canadiennes dans lesquelles le premier ministre peut prendre le pouvoir avec 38 % du vote et l'exercer comme un monarque absolu disposant du pouvoir de nommer les principaux détenteurs de l'autorité au pays, y compris le représentant de la Reine, les juges des cours supérieures, les sénateurs, sans compter évidemment les ministres et les hauts fonctionnaires. Cette contradiction est devenue intenable. Le scandale des commandites révèle l'incompatibilité de l'exercice de cette prérogative quasi royale avec les nouvelles normes démocratiques.

Aux demandes du Québec s'ajoutent des revendications pour une refonte des institutions fédérales correspondant à ce nouvel état d'esprit.

Trudeau a introduit une troisième dimension qui rend la vie difficile au gouvernement central par la reconnaissance de l'égalité des provinces, désormais détentrices, quel que soit leur poids au Canada, d'un droit de veto sur les changements fondamentaux et qui s'en réclament, et aux nations autochtones d'un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Le pouvoir du gouvernement fédéral est contesté de partout.

Non seulement les raisons de mener une réforme s'imposent d'elles-mêmes. Une nouvelle synthèse est nécessaire. Mais les circonstances y poussent également.

La mondialisation fait pression sur les États pour qu'ils modifient leur façon de gouverner non seulement leur territoire, mais par des alliances internationales, l'ensemble du monde. Celle-ci a aussi ravivé les identités culturelles et nourri les nationalismes.

La proximité des États-Unis soulève de sérieuses questions sur l'impérialisme culturel et militaire américain.

Le contentieux Canada-Québec est loin d'être réglé. Et des jalousies se font jour lorsque, plutôt que de proposer des changements structurels, Paul Martin achète la paix avec les provinces à coups d'ententes bilatérales coûteuses et iniques.

L'instabilité du Parlement est un facteur supplémentaire, mais peut-être surtout un révélateur, justifiant une réforme.

Rappelons que c'est un ensemble similaire de circonstances qui a mené à la création, en 1867, de la fédération canadienne: contentieux entre les deux «races», comme on disait à l'époque; menace d'annexion aux États-Unis dont on craignait le pouvoir hégémonique; et, depuis 1858, instabilité au Parlement où aucun parti n'avait réussi à obtenir une majorité.

Nous sommes mûrs pour une réforme. Qui la formulera à l'intérieur du Canada avec des chances raisonnables de réussite? Pour l'heure, les seuls à en proposer une, radicale, prônent l'indépendance du Québec. C'est peut-être ce qui explique qu'ils obtiennent l'attention des électeurs.

michel.venne@inm.qc.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (commis internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (sursuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgain-Côté (sursuméraire), Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs), Renée Léo Guilmet et Serge Paquin (relucteurs sursuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cœuvres culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (sursuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (sursuméraire), Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (sursuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Marie-Hélène Abrie (secrétaires à la rédaction); Marlyse Hamelin, Alexandre Shields (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (responsable), Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Lolli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Caroline Simard. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furov, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

OPPOSITION

SUITE DE LA PAGE 1

sur le budget aura lieu jeudi (ce qui mettra un terme aux pratiques d'obstruction de la Chambre utilisées par l'opposition la semaine dernière). Le cabinet du premier ministre Martin a d'ailleurs confirmé hier que ce serait bien le cas. Les conservateurs, qui ont tenté, durant toute la dernière semaine, de devancer ce vote, se sont finalement résignés à l'idée d'attendre quelques jours de plus avant de passer à l'action. Chez les bloquistes, l'intention est toujours d'avoir un vote sur le budget dès aujourd'hui, indiquait hier Karine Sauvé, l'attachée de presse de M. Duceppe, mais il semble que le délai imposé convienne aussi.

Peu importe quand, Gilles Duceppe dit avoir une grande hâte d'en découdre. «Le plus tôt serait le mieux, a-t-il lancé hier. On épargnerait beaucoup d'argent. Parce que, depuis 20 jours, [le premier ministre Martin] dépense un milliard de dollars quotidiennement. Il faisait allusion aux nombreuses ententes conclues avec des gouvernements provinciaux intervenus ces derniers jours, notamment avec ceux de l'Ontario, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, sur le déséquilibre fiscal et le programme de garderies.

Une trêve?

Si le résultat du vote de jeudi reste actuellement impossible à prévoir, les deux camps opposés (libéraux et néo-démocrates d'un côté, bloquistes et conservateurs de l'autre) étant pratiquement à force égale, ce qui laisse le poids de la décision entre les mains des trois indépendants de la Chambre des communes, la réaction de l'opposition dans le cas d'une victoire du gouvernement demeure, elle aussi, incertaine.

Seule chose claire: si le gouvernement perd ce vote de confiance, les Canadiens iront voter le 27 juin. Mais si le budget passe? «Ça demeure hypothétique», dit Karine Sauvé, porte-parole de Gilles Duceppe. «C'est sûr qu'on va reconnaître le vote de la Chambre, mais ce qu'on fera ensuite reste à voir.»

Les conservateurs se montrent plus précis, mais ils laissent la porte ouverte à une autre tentative pour le renversement du gouvernement d'ici à la fin de la session parlementaire, à la mi-juin. «Nous allons respecter les résultats de tous les votes de la Chambre», confirme Dimitri Soudas, contrairement aux libéraux. Mais, ensuite, on continue notre rôle, qui est d'être l'opposition officielle, et éventuellement de remplacer le gouvernement. Y aura-t-il une trêve estivale? «Après ce vote, nous allons nous opposer aux décisions qui nous ne conviennent pas et, là où le gouvernement mérite d'avoir notre appui, il l'aura», répond simplement M. Soudas.

Mais Jay Hill, leader parlementaire des conservateurs à la Chambre des communes, a laissé entendre hier que les conservateurs mettraient fort probablement la pédale douce s'ils ne parvenaient pas à détrôner les libéraux cette semaine. «Si les circonstances ne changent pas, j'ai l'impression qu'il n'y aura pas d'autre initiative du genre d'ici au congé d'été», a-t-il déclaré à des journalistes à Ottawa.

Rien n'empêche toutefois l'opposition de tenter de faire adopter une autre motion de censure envers le gouvernement, peut-être lors des journées de l'opposition qui doivent se tenir dans deux semaines.

Le chef des néo-démocrates, Jack Layton, qui a accordé son soutien aux libéraux en vue du vote sur le budget, a d'ailleurs laissé entendre que son appui pourrait ne pas durer éternellement. Le NPD veut que le budget soit adopté, a affirmé M. Layton sur les ondes du réseau CTV, hier. Mais il pourrait toutefois réévaluer sa position par la suite, selon l'humeur du public en ce qui a trait à la tenue d'élections au printemps. «Je crois que les gens ne veulent pas nécessairement qu'il y ait des élections, a-t-il dit, mais c'est tellement chaotique en Chambre des communes en ce moment qu'ils auront peut-être l'impression qu'ils n'ont pas le choix.»

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

ministre, Ahmed Chalabi, ancien «chouchou» de Washington tombé en disgrâce.

«La situation est manifestement préoccupante sur le plan de la sécurité», n'a pu que reconnaître Condoleezza Rice qui, avant de gagner la capitale, s'est rendue dans la ville kurde de Salahdine, puis dans le bastion montagneux du chef du Parti démocratique kurde Massoud Barzani. «Nous combattons un groupe de terroristes particulièrement coriaces, qui semblent déterminés à bloquer les progrès du peuple irakien», a-t-elle déclaré.

Condoleezza Rice reste toutefois optimiste quant à l'issue de cette insurrection. «Oui, l'insurrection est très violente, mais on peut venir à bout des insurrections pas seulement militairement [mais] en ayant une solution de remplacement politique forte», a-t-elle lancé, semblant presser le premier ministre Al-Jafarri d'agir.

À cet égard, Mme Rice a dit être très préoccupée par la faible participation de la minorité sunnite à la commission de rédaction de la Constitution, où ne siègent que deux sunnites sur 55, en majorité des chiïtes. «J'aimerais discuter de la composition de la commission et de la façon dont ils [les dirigeants irakiens] peuvent faire participer tous les Irakiens à ce processus, dont les sunnites», a-t-elle dit, soulignant qu'il est vraiment important que tous les Irakiens aient le sentiment d'y être représentés.

M. Jaafari a reconnu la faible participation des sunnites dans la commission parlementaire chargée de rédiger la Constitution, mais il s'est engagé à y remédier. «Nous allons tenter de trouver les moyens de susciter une plus importante participation des sunnites» au processus politique, a-t-il dit durant la conférence de presse conjointe.

À ce propos, le New York Times d'hier, citant des

SUITE DE LA PAGE 1

La féministe qui a tissé, au fil des années, un réseau qui réunit des femmes aux quatre coins de la planète s'enflamme devant cette question identitaire inévitable: «En tant que Canadiens, vous avez un espace laïque où vous n'êtes pas obligés de vous définir comme religieux ou non. La foi, cela peut être quelque chose de privé. Mon identité ne passe pas nécessairement par la religion», lance la femme qui participait vendredi dernier Montréal à une rencontre de travail sur les conséquences des fondamentalismes religieux sur les droits de la personne, organisée par l'organisme Droits et démocratie.

Elle critique sévèrement le réflexe qu'ont plusieurs Occidentaux de demander aux personnes originaires de pays musulmans de décliner leur identité religieuse. «[En refusant de parler de mes croyances], je veux forcer les Occidentaux à accepter que, bien qu'étant citoyens de pays majoritairement musulmans, nous n'avons pas forcément à avoir une identité religieuse ni à la déclarer», ajoute-t-elle sur un ton provocateur.

Derrière cette attitude en apparence rigide se cache l'essence même de son combat contre l'intégrisme religieux. Elle en a contre la prétention de leaders intégristes de parler au nom de tous ceux qui sont nés en terre musulmane ou de parents musulmans, contre l'incursion de la foi dans le domaine politique, contre les règles «supposément» religieuses qui ne sont en fait que la mise en œuvre d'un projet politique d'«extrême droite», qu'elle qualifie même de «fasciste».

Pour illustrer l'utilisation politique de la religion, elle raconte que, après l'indépendance de l'Algérie en 1962, un groupe de femmes s'était fait répliquer par le président de la République que l'octroi du droit à l'avortement et à la contraception serait contraire à l'Islam. Après avoir consulté des autorités religieuses, elles lui ont amené une «fatwa» (un avis juridique) affirmant le contraire. «Il l'a mise dans son tiroir», relate-t-elle, expliquant que la démographie du pays avait été malmenée par la mort de quelque deux millions d'Algériens pendant la guerre. Or, une dizaine d'années plus tard, la classe au pouvoir était dépassée par des hordes de jeunes au chômage. On a alors sorti la fatwa du tiroir et autori-

SUITE DE LA PAGE 1

assis, déginglé, résigné, au milieu de ses comédiens, devant la table de conférence de presse. Ça ennue George Lucas, le jeu des questions-réponses. En a-t-il vraiment besoin, au fait?

C'était son anniversaire. Il dit ne jamais vieillir à force de changer d'âge dans des avions, au milieu du no man's land temporel des fuseaux horaires contraires. L'ancien pilote devenu cinéaste vit dans un autre monde. Qui en doutait?

Dans La Revanche des Sith, le jeune Anakin Skywalker (Hayden Christensen), chevalier du Jedi voué au bien, tourneur casaque pour servir les forces du mal. Batailles épiques, planètes embrasées, bêtes et extraterrestres délicieusement repoussants, violons d'amour pour le couple de héros. Le menu intergalactique est copieux, voire indigeste.

Lucas se dit particulièrement fier de cet épisode, axé sur les personnages, moins manichéen que les autres, avec des zones grises. Un homme de bien s'aventure vers le mal sans s'en apercevoir. «Les méchants se croient bons; voilà le problème», déclare-t-il avant d'enchaîner: La Revanche des Sith est le plus émotif des Star Wars. Il est aussi le cadre d'une scène de combat particulièrement violente.

Résultat: La Revanche des Sith a hérité aux États-Unis et ailleurs de la cote 13 ans et plus. La vue d'Anakin blessé et l'éché par les flammes du volcan n'en fait plus un Conte pour tous. «Oui, l'épisode est moins léger que les précédents, avoue le cinéaste, mais cette cote va décevoir bien des enfants.»

Chose certaine, quand le très doué cinéaste d'American Graffiti avait lancé, avec un coup de pouce de Coppola, le premier épisode de La Guerre des étoiles au milieu des années 70, il n'espérait

RICE

sources officielles américaines, indiquait que des chefs sunnites de l'insurrection armée contre l'occupation étrangère de l'Irak seraient prêts à déposer les armes si on leur donnait voix au chapitre dans le processus politique en cours.

Un responsable américain accompagnant Mme Rice a par ailleurs souligné que quelque 162 000 Irakiens ont été entraînés et équipés pour servir dans les forces de sécurité, mais que seulement 69 bataillons (76 000 hommes) sont opérationnels.

Mme Rice a également insisté sur le respect des prochaines échéances du calendrier politique, qui prévoit l'élaboration d'une constitution avant le 15 août et de nouvelles élections en décembre prochain.

Tout en faisant état de «progrès» dans la construction des forces de sécurité irakiennes, Mme Rice a par ailleurs refusé de fixer une date pour un retrait du contingent de 138 000 soldats américains de la Force multinationale. «Nous resterons en Irak jusqu'à ce que l'Irak soit capable de se défendre», s'est-elle contentée de déclarer.

Actions violentes

Depuis l'annonce de la composition du nouveau gouvernement Al-Jafarri fin avril, les insurgés ont multiplié les actions violentes, provoquant la mort de plus de 450 personnes en à peine plus de deux semaines.

La visite-surprise de Mme Rice a ainsi coïncidé avec l'annonce de la découverte de 34 corps d'hommes exécutés par la guérilla en trois lieux distincts au cours des dernières 24 heures, selon les autorités: 13 dans le quartier chiïte de Sadr City à Bagdad, 11 près de la ville de Latifiya, à une quarantaine de kilomètres au sud de la capitale, et 10 à Ramadi, un des bastions de l'insurrection, à 115 km à l'ouest de Bagdad.

La plupart des cadavres retrouvés avaient les

mains ligotées dans le dos, les yeux bandés et avaient été exécutés d'une ou plusieurs balles dans la tête avant d'être jetés dans une fosse improvisée ou à même le sol. Les exécutions étaient récentes, selon les constatations effectuées par la police.

La journée d'hier a également été marquée par l'assassinat d'un responsable du ministère de l'Industrie, tué par balles avec son chauffeur par des individus en voiture, d'après la police. Le mode opératoire a été le même pour l'assassinat dans le quartier de la Nouvelle Bagdad d'un chef religieux chiïte, cheikh Qassim al-Gharaoui, et de son neveu. Cheikh al-Gharaoui était un proche collaborateur du grand ayatollah Ali al-Sistani, plus haut dignitaire chiïte du pays.

À une soixantaine de kilomètres au nord-est de la capitale, à Baqouba, régulièrement attaquée par l'insurrection, c'est le gouverneur de la province de Diyala qui a échappé à un attentat suicide à la voiture piégée, d'après les autorités, mais trois de ses gardes ont été blessés.

Quelques minutes plus tard, à 500 mètres de là, un kamikaze en uniforme de policier a déclenché sa bombe devant un tribunal, selon la police, qui signalait trois policiers tués et trois autres blessés. À l'hôpital général, le directeur Raed Abdul Munim dénombrait un total de quatre morts et 37 blessés. Une vingtaine de minutes après, au moins sept obus de mortier s'abattaient sur un quartier résidentiel du centre de Baqouba, faisant quatre blessés.

Samedi, l'armée américaine avait annoncé la fin de l'opération Matador contre les partisans de l'ennemi NI du pouvoir irakien et des forces américaines, le chef terroriste Abou Moussab al-Zarqawi, à la frontière syrienne (ouest). Plus de 125 insurgés auraient été tués en une semaine.

Associated Press avec l'AFP

INTÉGRISME

«Ils ont réussi dans un grand nombre de nos pays, et maintenant, l'offensive suivante, c'est l'Occident»

sé, au nom de l'islam, la contraception et l'avortement, dans les cas où la santé de la mère était menacée (y compris psychologique).

Tribunaux d'arbitrage

Depuis quelques mois, le réseau FSLM pose un regard inquiet sur le Canada. Le débat en Ontario sur les tribunaux d'arbitrage religieux en droit de la famille — avec le dépôt du rapport de Marion Boyd en décembre dernier qui leur est favorable — donne des sueurs froides aux femmes qui se battent chez elles depuis des décennies pour se débarrasser de ces fameux codes de la famille.

«Cela s'inscrit dans une dimension mondiale. Ils ont réussi dans un grand nombre de nos pays et maintenant l'offensive suivante, c'est l'Occident», fait valoir la militante qui participe aujourd'hui et demain à un colloque organisé par l'Association nationale Femmes et Droit à Ottawa sur les perspectives internationales sur l'arbitrage religieux en droit de la famille.

Les revendications des intégristes contre la loi sur la laïcité en France et celles pour des espaces publics séparés pour les hommes et les femmes (hôpitaux, piscines, programmes scolaires) constituent selon elle un premier pas vers un système de justice communautaire parallèle. «C'est quoi cette ségrégation, sinon un apartheid des femmes», s'exclame-t-elle.

Si le procureur général de l'Ontario avalisait le rapport Boyd, cela créerait un précédent dans le monde occidental, où des demandes fusaient déjà ailleurs, notamment en Grande-Bretagne. Mais ce n'est pas tant pour l'Occident que Marieme Helie-Lucas s'inquiète: «Il va y avoir un "backlash" absolument terrible pour les femmes dans nos pays. Les intégristes vont leur dire [que les lois religieuses s'appliquent] même en Occident.»

Droits de la personne galvaudés

L'argumentaire à savoir de droits de la personne invoqué par les intégristes pour exiger des tribunaux religieux suscite son indignation. Il est plutôt «ironique», selon Mme Helie-Lucas, de voir que, «dans les pays où les femmes ont des droits, on leur propose, au nom de la démocratie et des droits de la personne, d'en avoir moins», alors que les batailles

font rages dans les pays musulmans «contre des lois discriminatoires».

Les organisations de droits de la personne en prennent pour leur rhume. Mme Helie-Lucas dénonce leur peu d'entrain à défendre les droits des femmes contre les intégrismes. «La question que nous posons à tous les organismes de droits de l'homme qui n'ont pas l'air d'y voir clair du tout, c'est pourquoi les droits des femmes n'ont-ils pas la même importance que les droits culturels ou religieux? Qu'est-ce que c'est que cette hiérarchie des droits?»

Les «chiens de garde» des droits de la personne ont de la difficulté à «considérer les intégristes musulmans pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des mouvements politiques d'extrême droite», ajoute Mme Helie-Lucas. «Ils se sont, je pense, laissés manipuler par les intégristes» dont le discours joue sur le registre des droits de l'homme.

Si elle condamne les intégristes, Mme Helie-Lucas ne s'en prend pas aux musulmans dans leur ensemble ou encore à l'Islam avec une majuscule. Elle reconnaît certes que la religion de Mahomet a été, au cours de l'histoire, «discriminatoire envers les femmes»... comme l'ont été toutes les religions.

«Dans le Coran, dans la Bible, vous trouvez tout et son contraire, comme dans tous les textes sacrés», affirme la femme qui s'emploie à démêler les fils qui lient les textes sacrés, les coutumes et leur interprétation à des fins politiques. Elle note qu'en Algérie le voile islamique, dans la forme où on le connaît maintenant, n'était pas arboré par les femmes avant les années 1970. «Il a été introduit chez nous comme il l'est chez vous. Il y a une uniformisation de cet uniforme politique, qui est celui des intégristes. Ce n'est pas le voile qui était traditionnellement porté en Algérie», soutient-elle.

Si elle juge positivement le travail de théologiens musulmans qui «vont vers une théologie de la libération en Islam» en interprétant les textes dans le sens d'une plus grande égalité entre les genres, elle se refuse à mettre tous ses œufs dans ce panier pour faire avancer la cause des femmes. Cette cause, elle avancera selon la fondatrice de FSLM en donnant la parole aux laïques, dont la voix peine à percer celle du discours communautariste.

Le Devoir

STAR WARS

pas pareil triomphe. La saga des Star Wars allait lui apporter gloire et fortune, mais le rendre aussi prisonnier d'un univers.

Non, ce monde délirant n'est pas né d'un rêve nocturne retranscrit au matin. Lucas précise être un bûcher qui travaille lentement, avec douleur.

«J'ai passé deux ans sur le scénario original, dit-il. Ce devait être un film unique, mais il était si long que je me suis résigné à le découper en trois parties.» On connaît la suite. Star Wars est devenu culte. Dès le départ, Lucas eut la brillante idée de renoncer à son salaire pour demander un pourcentage sur les recettes et les produits dérivés. Bien lui en prit! mais il laissa à d'autres le soin de réaliser les deux épisodes suivants.

Le succès crée la demande. Près de vingt ans après son premier Star Wars, il amorça une suite à trois volets, situant cette nouvelle série à une époque antérieure à la précédente. La Menace fantôme sortait en 1999, L'Attaque des Clones en 2002. Cette fois, le chaînon manquant vient au monde, segment qui lie les deux séries et apporte des clés à l'ensemble. Dernier acte, Rideau! Plus de Star Wars après celui-ci.

L'ennui pour Lucas, c'est que les deux premiers épisodes de cette seconde série ont reçu une pluie de critiques négatives. «Simple question générationnelle, assure-t-il. Les plus de 25 ans préfèrent la première série, les autres la seconde. Comme les aînés possèdent des tribunes, ils parlent plus fort et on les entend davantage.»

Ça fait sourire George Lucas, quand les gens croient trouver dans ses Star Wars des échos de la guerre en Irak, du conflit palestinien, etc. «Au cours des années 70, à l'heure où j'ai créé cet univers, les États-Unis étaient englués dans le conflit du Vietnam. Là se trouve ma source», répond-il.

À ses yeux, la transformation d'une démocratie en dictature, au centre de l'œuvre, renvoie à bien des régimes de l'histoire. «L'Allemagne a eu Hitler, la France, Pétain. Avant eux, la tyrannie est née souvent dans un berceau démocratique. La concurrence et la corruption changent les humains au pouvoir. C'est comme ça depuis toujours. Espérons pour nous des lendemains meilleurs.»

Il y a six ans, en lançant La Menace fantôme, George Lucas prenait le virage du numérique et assurait que, d'ici à 2002, le monde entier aurait traqué la pellicule pour un signal transmis au projecteur. Il avait manié l'échéancier avec trop d'optimisme. Les majors ont bloqué le processus en multipliant les conditions pour accéder à leurs écrans.

«L'industrie américaine a haussé ses standards de définition, et la pellicule n'est pas encore déclassée, admet celui qui se bat pour l'avènement des nouvelles technologies. Mais, il y a six ans, on démontait 60 écrans numériques dans le monde. Aujourd'hui, ils sont 300. Bientôt, nous émergerons de cette ère de noirceur.»

George Lucas se disait hier ravi de ne pas attirer en compétition avec ce film. «C'est bien mieux de voir son œuvre consacrée sans avoir à concourir. Sinon, j'aurais gagné, bien sûr.» Dans les faits, Francis Ford Coppola avait plaidé auprès du directeur artistique de Cannes pour que Star Wars soit de la course... Mais George Lucas, quoique vexé, n'avouera jamais qu'il cessait ce rêve-là: se collecter avec les auteurs et leur damer le pion au palmarès. Comme quoi, on n'a jamais tout ce qu'on veut dans la vie, même avec trois milliards de dollars, et des fans partout. Insatiable esprit humain...

Le Devoir